

342 *Journal Historique sur les*
choisir tel Confesseur qu'ils voudront régulier ou seculier, même à l'article de la mort, lequel pourra les absoudre de tous crimes, même de ceux reservez à l'Ordinaire & au Pape.

Le Curé soutient que ces Privileges, pris à la Lettre, ne sont capables que de porter au libertinage plutôt qu'à une vie penitente; qu'ils ont été revoquez par le Pape Innocent XI. & avant lui par le Pape Clement VIII.

Les Confreres répondent, que le fondement des Statuts & Reglemens homologuez en 1694, ne peut être qualifié *faux*, puis qu'ils ont été faits en consequence d'une Bulle d'erection de la Confrairie du Saint Sacrement en l'Eglise de St. Barthelemi, que Mr. le Curé ne conteste pas qu'elle a été érigée à l'instard de celle de Rome, en consequence de la Bulle de Paul III. dont il est fait mention dans le préambule. Mr. Bequereau trouve peu de Partisans dans cette grande Ville; Mr. Guerin Avocat celebre, qui a travaillé pour la Confrairie, compare ce Curé à Mr. de la Chambre un de ses Predecesseurs, qui par je ne sçais qu'elle conduite hors des regles de son Ministère, s'attira à dos la plus grande partie de ses Paroissiens; Parmi les écrits de Mr. Guerin sur cette matiere, il y a une Requête présentée à Monseigneur le Cardinal de Noailles; les réponses des Marguilliers aux moyens de nullité proposez par le Curé de St. Barthelemi, & une Requête à Mr. l'Official de Paris, toutes ces pièces sont fort travaillées. Si la Confrairie gagne

Matières du sens. Novemb. 1708. 343
gagne son Procés, elle se grossira tous les
jours par les Paroissiens rebutez de leur
Curé, y en ayant déjà beaucoup qui s'y
sont enrôlez pour jouir du Privilege de la
Bulle.

III. Par Edit du mois de Fevrier 1708. *Inspecteurs*
le Roi créa quarante Inspecteurs de la Po- *d'Hôtels, &*
lice dans la Ville & Fauxbourg de Paris, *Chambres*
dont les principales fonctions sont celles de *garnies à Pa-*
retirer tous les mois les Registres que doi- *ris,*
vent tenir les Aubergistes, & ceux qui don-
nent à loger en maison ou chambre garnie,
dans lesquels ils inscriront journallement
les noms de ceux qui logeront chez eux ;
ces Registres doivent être visez par les Com-
missaires au Chatelet ; S. M. attribua à ces
Inspecteurs un droit de quarante sols par
mois, sur chaque hôtel ou maison garnie
à porte cochere, & vingt sols par mois sur
celles à petite porte & sur chaque Auberge.
Par Arrêt du 4. Juin dernier, S. M. or-
donne qu'en attendant la vente de ces Of-
fices, les droits en soient perçus par les
Commis du Sr. Rolland, qui en est le Trait-
tant, & si à cette occasion il survient quel-
que difficulté, la connoissance en est attri-
buée à Mr. d'Argenson Lieutenant General
de Police, dont ces décisions, pendant trois
ans seront exécutées, nonobstant opposition
&c. S. M. s'en reservant & à son Conseil
la connoissance qu'elle a interdite à toutes
autres Cours. C'est sur une Ordonnance de
Mr. d'Argenson, que l'Arrêt fut publié à
son de Trompe, dans tous les Carrefours
de Paris le 16. Juin 1708.

IV. Le 1. Août 1708. le Parlement
Bb ds

*Arrêt du
Parlement
de Paris,
sur le ressort
de la Justi-
ce de Char-
leville.*

de Paris rendit un Arrêt concernant le ressort de la Justice de Charleville. Le 20. Septembre suivant, le Lieutenant General au Baillage de Sainte Manehould, le Procureur du Roi au même Baillage, accompagnés d'un Greffier, se rendirent à Charleville & y firent lire, publier & afficher cet Arrêt dont voici la teneur.

CE jour les Gens du Roi sont entrez, & Mr. Jean le Nain, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit; Que la défense des droits du Roi, étant confiée à leur ministère, ils avoient crû être obligés de représenter à la Cour, qu'encore que la Seigneurie d'Arches, qui porte à present le nom de Charleville, soit située dans les Etats du Roi, en deçà de la riviere de Meuse, jusqu'où s'étendoit le Royaume de France dans le tems qu'il étoit renfermé dans les bornes les plus étroites: Que nos Rois de la seconde Race y ayant eu autre fois un Palais selon le témoignage de l'auteur des Annales de St. Berthin, suivi en cela par nos plus anciens historiens; Que cette terre ait fait partie d'abord du territoire de Porcean, ou Portien, ancien membre de la Province de Champagne, & dans la suite du Rethelois, dont elle relevoit en arrière fief, avant que Louïs de Flandres, Comte de Nevers, qui avoit épousé l'héritière des Comtes de Rethel, en eût fait l'aquisition en l'année 1293. moyennant cinquante livres de rente viagere: Que depuis ce tems-là, le Chatelain de Maizieres ayant reüni au Comte de Rethel son Seigneur, tout le droit qu'il pouvoit avoir sur le fief d'Arches

ches, ce fief ait été possédé comme un accessoire, & une legere portion du Comté de Rethel, mouvant immédiatement du Roi, à cause du Comté de Champagne, & qu'enfin la Seigneurie d'Arches, soit entrée sccessivemēt avec le Comté de Rethel, dans les Maisons de Bourgogne, de Cleves & de Gonzague, sans qu'il paroisse que dans les partages & autres principaux Actes de famille, qui y ont été passez, on ait fait, pendant long tems, aucune mention expresse du lieu d'Arches, qu'on regardoit sans doute, comme une dépendance obscure du Comté de Rethel : Cependant les possesseurs de cette Seigneurie, profitant de la conjoncture des tems, & de l'avantage de la situation de ce lieu, qui étoit autrefois sur la frontière du Royaume, ont commencé insensiblement, à se donner dans quelques actes, le titre de *Souverains d'Arches*, & enfin Charles I. Duc de Mantouë, qui avoit recüilli cette Seigneurie, dans la succession de Ludovic de Gonzague, auquel Henriette de Clèves l'avoit portée en mariage, avec d'autres Seigneuries beaucoup plus illustres, y fit bâtir au commencement du Siecle dernier, une Ville à laquelle il fit porter son nom, en l'appellant *Charleville*, & dans laquelle il voulut, aussi bien que ses successeurs, se mettre en possession d'exercer les droits Régaliens : Que la Cour, accoûtumée à donner dans tous les tems des marques de son zèle pour la deffense des droits de la Souveraineté du Roi, s'est toujourns opposée à cette entreprisse, soit en recevant les appellations qui ont été interjetées des Jugemens rendus par les Officiers des Ducs de Mantouë à Charle-

ville, soit en deffendant à ces Officiers, comme elle fit en l'année 1681. de rendre des Jugemens en dernier ressort, & de prendre la qualité de Juges Souverains; Quoi que le droit du Roi, fondé sur des titres si anciens & si incontestables, auxquels on en pourroit joindre encore plusieurs autres, ne pût jamais souffrir aucune atteinte. Néanmoins comme il étoit à craindre qu'à l'occasion du changement qui venoit d'arriver, par le décez de Ferdinand Charles Duc de Mantouë, dernier possesseur de cette Seigneurie, quelques uns de ceux qui prétendent avoir droit de lui succéder, ne fassent quelques entreprises contraires à la Souveraineté & à l'autorité du Roi, ils avoient crû être de leur devoir de faire les requisitions nécessaires en cette occasion, pour la conservation des droits du Roi confiée à leurs Charges, & ont supplié la Cour d'y pourvoir suivant la Requête du Procureur General du Roi, qu'ils ont laissée sur le Bureau, & ensuite se sont les gens du Roi retirez. VEU aussi ladite Requête du Procureur general du Roi, à ce qu'il fût ordonné que les Jugemens qui seront donnez par les Officiers établis dans la Ville de Charleville & ses dépendances, ne pourront être rendus qu'à la Charge que l'Appel desdits Jugemens sera relevé en la Cour, deffenses faites ausdits Juges, de rendre aucun Jugement en dernier ressort, ni de se qualifier Juges Souverains à peine de nullité, de 3000. livres d'amande & de tous dépens, dommages & interêts, même de plus grande peine s'il y échoit: Ordonné en outre que l'Arrêt qui intervendra sur ladite Requête, seroit lû & publié
l'au.

Matières du tems. Novemb. 1708. 347
l'Audience tenant, en la Jurisdiction & Justice de Charleville, & enregistré au Greffe d'icelle, même ledit Arrêt publié & affiché par tout où besoin seroit, à l'effet de quoi le Lieutenant General au Baillage de St. Manchould se transporterait audit Charleville, pour faire mettre ledit Arrêt à execution, dont seroit par lui dressé Procès verbal à la Requête du Procureur General du Roi, poursuite & diligence de son Substitut audit Baillage, lequel Procès verbal seroit par lesdits Juges de Sainte Manchould envoyé au Greffe de la Cour. Oûi le rapport de Mr. François Robert, Conseiller, la matière mise en deliberation; LA COUR faisant droit sur la Requête du Procureur general du Roi, ordonne que les Jugemens qui seront donnez par les Officiers établis dans la Ville de Charleville & ses dépendances, ne pourront être rendus qu'à la charge de l'Appel qui sera relevé en la Cour; Fait deffenses ausdits Juges d'en rendre aucun en dernier Ressort, ni de se qualifier Juges Souverains, à peine de nullité desdits Jugemens, de 3000. livres d'amande, & de tous dépens, dommages & interêts, même de plus grande peine s'il y échoit; Ordonne que le present Arrêt sera lû & publié l'Audience tenant, en la Jurisdiction & Justice dudit Charleville, & enregistré au Greffe de ladite Justice, même publié & affiché où besoin sera; à cette fin le Lieutenant General au Baillage de Sainte Manchould se transportera audit Charleville, pour le faire mettre à execution, dont sera dressé Procès verbal par ledit Juge à la Requête du Procureur General du Roi, poursuite & diligence de

548 *Journal Historique sur les*
son Substitut audit siege, & le Procès verbal
fait, envoyé au Greffe de la Cour. Fait à Pa-
ris en Parlement, le vingt unième Août mil
sept cens huit, *Signé* DONGOIS.

*Arrêt sur
le cours des
monoyes.* V. La diminution des especes, fixée au
premier Octobre, fut prorogée par Arrêt du
18. Septembre, jusqu'au premier de No-
vembre; ainsi les especes d'or & d'argent
on eu cours dans le Royaume sur le pied
que nous l'avons marqué ailleurs. *

ARTICLE III.

*Qui comprend ce qui s'est passé de considerable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

*La Reine
d'Angleterre
se fait crain-
dre & obéir
même par
des Souve-
rains.* I. CEUX qui avoient crû que les Cours de
Londres & de Venise se broüille-
roient au sujet du différent survenu entre
les Dolianiers Venitiens, & les Domesti-
ques du Comte de Manchester Ambassa-
deur d'Angleterre, se sont trompez; La sa-
gesse de la Republique ne lui a pas permis
de pousser à bout la colere d'une Princesse
comme la Reine Anne, principalement
dépuis que les Anglois ont trouvé le moyen
de se faire craindre dans presque toute l'Ita-
lie, & que cette Reine a mis dans sa dépen-
dance la plus grande partie des Têtes cou-
ronnées de l'Europe. Ceux qui ignorent le
sujet de la contestation pourront s'en éclair-
cir

* *Voyez Sept. pag. 185.*

Matières du tems. Novemb. 1708. 349
 cir dans les Journaux précédens, où nous en
 avons parlé ; * La prudence insinuë qu'il *Dure neces-*
 vaut souvent mieux plier que rompre ; *sité où la Re-*
 C'est sans doute la nécessité du tems, qui a *publique de*
 porté la fameuse Serenissime Republique de *Venise est re-*
 Venise de se soumettre à la dure Loi que *duite.*
 lui imposa le Ministre Anglois, non seule-
 ment de faire restituer les marchandises que
 ses Domestiques faisoient entrer en fraude
 pour le Comte des Marchands, afin de
 frustrer les droits de la Republique ; mais
 aussi de condamner aux Galeres les Com-
 mis & les Gardes de la Doüane, qui les
 avoient arrêtées, conformément à ce que
 le Comte de Manchester avoit demandé.

La Sentence fut prononcée au mois de
 Juillet ; on avoit lieu d'esperer que la Reine
 Anne seroit satisfaite de la seule procedure,
 & que par un Acte de generosité pour sa
 gloire elle seroit pardonner des malheureux,
 qui dans le fond n'avoient fait que remplir
 les fonctions de leur Ministère : mais soit
 que les femmes pardonnent rarement, soit
 que la clemence ne soit pas le partage de
 celle dont je parle ; dès qu'elle eut appris la
 condamnation, elle envoya ordre à son
 Ministre à Venise, d'en demander la prom-
 pte execution sans misericorde.

C'est pour achever de contenter cette
 Princeesse, que le six Septembre dernier, *Venitiens*
 ces Commis & ces Gardes, au nom- *mis aux Ga-*
 bre d'onze personnes, furent attachez *leres & pour-*
 à la chaîne, après avoir été promenez dans *quoi,*
 les Places & principales ruës de Venise,
 avec des écritaux devant & derriere, où l'on
 li-

* Voyez Juin p. 422. & Août. p. 165.

lisoit en gros caractere **CONDENNATI
IN GALERA PER HAVER VIOLA-
TA LA GONDOLA DELL AMBAS-
SADORE DELLA GRANDA BRE-
TAGNA.**

Il est à remarquer que dès le mois de Mars dernier que cette capture fut faite, le nommé Robert Braw Marchand Anglois, reclama ces draps comme lui appartenant; disant qu'ils avoient été mis par mégarde & à son insçu, dans la Barque ou Gondole de l'Ambassadeur lors qu'on avoit fortis les Balots du Vaisseau Anglois qui les avoit apportez de Londres, & offrit même d'en payer les droits de Doïane & d'entrée, si on les lui restituoit; C'étoit assez convenir de la fraude, & cela suffisoit pour justifier le procedé des Doïaniers, qui avoient fait la capture & confisqué la marchandise; Cependant le Comte de Manchester, par je ne sçai quel acte de charité, a voulu que les pièces de draps fussent portées dans son hôtel, après quoi il les fit distribuer aux Hôpitaux de Venise.

*Le Pr.
Darmstadt
Generalis-
sime des for-
ces de Naples.*

II. Le Prince de Darmstadt General des Troupes Allemandes au Royaume de Naples, reçut au mois d'Août une Commission de la Cour de Barcelonne, qui le constituë Gouverneur General de toutes les forces du Royaume, sous l'autorité du Cardinal Grimani, qui en est Viceroi. On ne sauroit croire combien cette disposition surprit les Princes & Seigneurs Napolitains affectionnés à la Maison d'Autriche, qui ayant le plus contribué à la dernière revolution, s'étoient flaté qu'on les recompen-
se-

Matières du tems. Novemb. 1708. 351

seroit des principaux emplois du Royaume, avec d'autant plus de raison, qu'une des conditions convenuës avec le Cardinal Grimani, lors de la negociation du soulèvement des Napolitains, étoit qu'aucun étranger ne seroit plus admis dans les Charges de Robbe ou d'épée, lesquelles seroient affectées pour les Seigneurs Napolitains, sous l'autorité des Rois de Naples, & de leurs Vicerois.

*Mécontents
temens des
Seigneurs
Napolitains.*

III. Après que le Prince de Darmstadt eut pris possession du Commandement general, & exigé le serment accoustumé; le Cardinal Grimani revoqua les Gouverneurs établis à Gaëtte, Pescaira, & autres Places fortes du Royaume, où il mit de ses Créatures; le murmure que ce changement excita parmi la Noblesse Napolitaine, étant venu aux oreilles du Viceroi, il affecta de dire un jour devant toute sa Cour, *j'apprends qu'il y a beaucoup de mutins dans ce Royaume; je leur apprendrai à se taire, & ils ne doivent pas ignorer que les prisons ne sont pas faites pour les chiens.* Voici ses propres termes. *IO IMPARO CHE CI SONO MOLTI FOR FANTI IN QUEL REGNO; IO IMPARERO A COSTORO A STARSTI, ET DEVORO SAPERE CHL LE CARCERE NON SONO FATE PERGLI CANI.*

*Le Cardinal
Grimani
se fait haïr à
Naples.*

Cette conduite manifeste assés que la Maison d'Autriche ne fait pas un grand fondement sur la fidelité des Napolitains, qui ont appellé & favorisé les Imperiaux, & qu'elle augmente la haine que toute la Nation a conçüe contre le Cardinal, qui leur

leur avoit promis de grandes fortunes, un règne doux & tranquile, une abondance de toute sorte de biens, en un mot tout ce que les Napolitains avoient non seulement demandé, mais même souhaité.

Mr. de Savoie prend Fenestrelles.

IV. Mr. le Duc de Savoye termina le 31. Août le siege de Fenestrelle, comme il avoit fait ceux d'Exilles & de la Pairouse, en s'en rendant maître, & faisant la Garnison prisonniere de guerre, qui consistoit en six cens hommes. Quoi que ses conquêtes se réduisent à trois méchans Villages, où l'on avoit fait quelques légers Fortifications pour mettre les petites Garnisons qu'on y tenoit, en état de n'être pas enlevées par les Partis Piemontois; les amis de S. A. R. dans les Pais étrangers y trouvant suffisamment de lauriers pour la couronner, ont exalté ses victoires au suprême degré; elles ont donné lieu à des *Te Deum*, & à des rejouissances publiques, comme si ce Prince avoit conquis des Places d'une grande importance; il est pourtant certain qu'on a lieu de l'en feliciter, ayant plus gagné cette Campagne que dans toutes celles qui se sont écoulées depuis qu'il est en guerre; aussi ne negligé-t'il pas les petits profits.

Outre la gloire que S. A. R. s'est acquise à ces trois fameux sieges, en ayant fait elle seule plus que tous les Alliez ensemble, ce Prince garanti par là sa frontiere des courses des François, quoi que déjà couverte par Suze & par Pignerol; mais le principal avantage qui peut lui en revenir, c'est qu'il est en droit de demander de nou-

vcaux

Matières du tems. Novemb. 1708. 353

veaux subsides aux Anglois & aux Hollandois, pour avoir si fort contribué à abaisser la Puissance de la France; l'Empereur lui doit aussi contribution, peut-être lui destine-t'il la dépouille de quelque Prince d'Italie, comme il a déjà obtenu partie de celle du feu Duc de Mantouë.

V. Ce Prince a encore par devers lui, de plus fortes raisons qui doivent le rendre recommandable près des Alliez; on ne sauroit trop recompenser son zèle dans la conjoncture presente, puisque S. A. R. a rétabli l'exercice de la Religion Protestante dans les Valées de Pragelas & de St. Martin, qui depuis plusieurs années y avoit été supprimé. Son procedé ne sera pas loüé à la Cour de Rome, mais c'est dont il se met fort peu en peine; il lui suffit d'être aplaudi à Londres, & chez quelques autres Puissances Protestantes; il a du moins cela de commun avec le Roi de Suede, qui a obligé l'Empereur de rétablir les Temples des Protestans en Silesie.

La Religion Protestante affermie par le Duc de Savoie.

VI. Comme les operations de guerre sont finies sur la frontiere de Piémont, le General Thaun a reçu ordre de la Cour de Vienne de mener dans le Duché de Ferrare les Troupes Imperialles qu'il commande; soit pour y prendre des quartiers d'hiver, ou pour y vivre à discretion, afin de punir ces peuples d'avoir osé prendre les armes pour le Pape leur Souverain, contre les interêts de l'Empereur. Effectivement les Ferrarois fatigués des insultes qu'ils recevoient des Troupes Allemandes, en tuèrent quarante près de Stallata le onze du mois

Le General Thaun va dans le Ferrarois.

*Fermeté
du Pape pour
le maintien
des droits du
St. Siege.*

354 *Journal Historique sur les*
mois de Septembre, qui avoient pillé ou
rençonné quelques Villages voisins. Quel-
ques jours après ils enleverent un Convoi
de munitions de guerre que les Imperiaux
avoient tiré de Mantouë, destiné pour la
Mesola, où ils ont leur Place d'armes; les
Allemands qui l'escortoient après quelque
résistance furent mis en déroute, & les
Troupes Papales firent 30. prisonniers; ainsi
voilà des hostilités qui présagent une guerre
ouverte entre les deux Cours. Il est du
moins certain que le Pape s'applique à main-
tenir l'autorité & les droits du St. Siège;
à pouvoir à tous les besoins de la conjon-
cture présente, & sa Sainteté paroît resoluë
de n'écouter aucune proposition d'ac-
commodement, jusques à ce que les Im-
periaux ayent évacué les terres de l'Etat Ec-
clesiastique, dont ils se sont emparés par
surprise, & sans qu'il y eût aucune declara-
tion de guerre, ni la moindre apparence de
brouillerie ou de rupture entre l'Empereur
Romain, & le Chef visible de l'Eglise Ro-
maine. Effectivement on a pu voir dans les
Relations précédentes, que les Imperiaux
sont entrés en Renard dans le Duché de
Ferrare, & l'on s'apperçoit aujourd'hui
qu'ils veulent s'y maintenir en Lions. Bal-
zac a remarqué, que si l'on estimoit les hom-
mes au poids, un Allemand vaudroit deux Ro-
mains. Si l'historien avoit prétendu par le
poids, de signer la valeur, & qu'il entendît
parler des Romains de nos jours, il faudroit,
selon son jugement, que le Pape
opposât à sa Maj. Imperiale une Armée su-
perieure à la sienne. Quoi qu'il en soit le
Pape

Matières du tems. Novemb. 1708. 355

Pape fait de grands preparatifs de guerre ; il témoigne d'avoir autant de fermeté que St. Pierre dans ses promesses ; & ceux qui sont zelés pour la conservation des droits & des libertez d'Italie, se flatent que sa Sainteté n'aura pas la foiblesse du Prince des Apôtres, ni l'occasion d'en reprendre les larmes : voici la coppie d'une lettre concernant la situation des affaires presentes d'Italie.

De Rome le 22. Septembre 1708.

ON travaille toujours avec succès à la levée des troupes & aux autres preparatifs de guerre dans tout l'Etat Ecclesiastique ; on fait fortifier Boulogne & plusieurs autres Places. Le Comte Marigli est allé à Ferrare pour se mettre à la tête des troupes qui s'y sont déjà renduës ; En l'absence de ce General, Mr. Balbiani Commandeur de Malte, a le commandement des troupes qui sont ici, à qui Sa Sainteté a donné le titre de Sergent General de Bataille : On attend de France au premier jour le Lieutenant Général Jullien, homme de reputation, & plusieurs autres Officiers que le Roi T. C. a accordez à la priere du Nonce de Sa Sainteté : il nous vient aussi plusieurs Bataillons qu'on a levez dans le Comté Venaisin.

On n'a plus lieu de douter d'une rupture après les hostilitéz commises de part & d'autre ; les Païsans du Ferrarois, fatiguez du pillage & des insultes des troupes Allemandes, n'ont pas attendu les Ordres de la Cour pour s'y opposer ; Ils ont pris les armes volontairement

Lettre touchant la situation des affaires du Pape.

rement, ont attaqué & chassé les Allemans d'Argenta, ils en tuerent 24. blessèrent 30. prirent leurs bagages, & les poursuivirent jusqu'à Ostellato, prétendant les avoir morts ou vifs.

Une autre troupe de Païsans chassa aussi les Allemans de Longastrino, où ils commettoient des violences extraordinaires, leur ayant tué 30. hommes. Quelques jours après, le Marquis Bentivoglio s'étant mis à la tête de ses Vasseaux, suivis de quelques Officiers & Soldats, attaqua quatre Barques chargées de munitions de guerres que les Allemans conduisoient à Comachio, les Allemans qui les escortoient furent obligez de demander quartier, & de se rendre prisonniers de guerre. Il y avoit six mille Boulets de 24. 350. fusils, 342. barils de poudre pesant chacun 180. livres. L'escorte consistoit en un Capitaine de Grenadiers, son Lieutenant & 40. Soldats: le tout fut conduit à Ferrare, & remis au Cardinal Legat.

Le Pape n'a pas seulement approuvé ces hostilités, il a même ordonné à tous les Païsans de ses Etats de prendre les armes, & de se prêter la main les uns aux autres au premier son de Cloche, promettant de les soutenir par des troupes réglées. Par ordre de Sa Sainteté on a fait imprimer & afficher dans Ferrare & autres Villes de l'Etat des billets par lesquels on promet pardon de l'excommunication encourüe, & deux pistoles à chaque Soldat Allemand qui viendra à pied s'engager dans les troupes de Sa Sainteté & dix pistoles à ceux qui viendront avec leurs chevaux.

Dépuis ces mouvemens vigoureux, & ces ordres publicz, il semble que les Allemans
font

Matières du tems. Novemb. 1708. 357
sont plus circonspects sur les Frontieres de
l'Etat Ecclesiastique.

On vient d'apprendre qu'il y a eu à Naples
une émotion populaire, dans laquelle on crioit
dans les ruës *viva Philipo V. é mora il governo.*
Que le Cardinal Grimani avoit sur cela fait
arrêter quelques Officiers Espagnols, les soub-
çonnant d'en être les Auteurs; mais que le
peuple en avoit arraché plusieurs d'entre les
mains des Sbires.

Nous apprenons à ce moment, que les
Imperiaux ont été contrains, d'abandonner
Diamantina, Mesola & Bondeno dans le Fer-
rarois, & ont ramassé toutes leurs forces vers
Comachio & Magnavaca en attendant le ren-
fort que le Comte de Thaur leur amene du
Piémont.

A R T I C L E I V.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus consi-
derable en ALLEMAGNE, depuis le
mois dernier.*

I. S I les Douaniers Venitiens, ont été en-
voyez en Galere pour avoir visité une
simple Barque conduite par les gens de
l'Ambassadeur d'Angleterre, il semble qu'on
devoit roüer les Bourgeois de Cologne, qui
insulterent au mois d'Avril dernier, * la
maison qu'occupoit Mr. Dieft Resident du
Roi de Prusse, où l'on faisoit faire l'exerci-
ce public de la Religion Protestante; mais
soit que ce Prince soit plus pacifique que la
Reine regnante d'Angleterre, soit que les
Magistrats de Cologne soient moins souf-
frants, & plus jaloux de leur autorité sou-
veraine

*Differend
du Roi de
Prusse avec
Cologne.*

* Voyés Tom. VIII. de cet ouvrage p. 433.

veraine que ne l'ont été ceux de Venise ; jusques à present, on s'est contenté de discuter ces differents, & plusieurs Puissances de l'Empire se sont entremises pour l'ajuster à l'amiable. On ne peut pas encore dire si elles en viendront à bout ; ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi de Prusse demande pour satisfaction que les Magistrats de Cologne établissent dans leur Ville un Temple & deux maisons publiques pour des Ecoles, pour y instruire & prêcher la Religion Protestante.

On a imprimé à ce sujet un *Memoire de ce que les Ambassadeurs, les Envoyez & les Residens des Princes peuvent exiger selon le droit des gens, principalement en ce qui concerne l'exercice de leur Religion dans leurs maisons*. Cet écrit est trop long pour pouvoir être placé ici dans son entier, je me contenterai d'y inserer mot à mot l'extrait qu'en a fait un Sçavant du premier ordre, qui croit les prétentions du Roi de Prusse mal fondées.

Memoire sur le mauvais fondement des prétentions du Roi de Prusse.

„ L'Auteur de ce petit Traité pose pour
 „ principe, que tout Prince & tout Magi-
 „ strat revêtu de l'autorité souveraine, est
 „ obligé de veiller à la sûreté & à la tranqui-
 „ lité de son Etat : d'où il s'ensuit qu'il peut
 „ refuser l'entrée chez lui à des Ambassa-
 „ deurs, qu'il prévoiroit y pouvoir exciter
 „ des troubles. Par cette raison, les Pro-
 „ vinces Confederées des Pais bas, refuse-
 „ rent long-tems d'en recevoir de l'Empe-
 „ reur & de quelques Princes d'Allemagne ;
 „ La Reine Elisabeth congédia ceux d'Es-
 „ pagne & d'Ecosse ; Henri VII. Roi d'An-
 „ gleterre, ne voulut jamais souffrir aucun
 „ Ambassa-

Matières du tems. Novembre 1708. 359

5 Ambassadeur ordinaire auprès de lui; de
6 notre tems la Noblesse Polonoise en a
7 usé de même; L'histoire en fourni beau-
8 coup d'autres exemples.

9 Si les personnes qui se presentent ainsi
10 de la part d'un Prince étranger, peuvent
11 n'être pas admises, à plus forte raison le
12 peuvent-t'elles être à certaines condi-
13 tions. Il faut voir ce que décide là-dessus
14 le droit des Gens, qui n'est autre que l'u-
15 sage établi entre les Princes.

16 Cet usage fait distinction d'Ambassa-
17 deurs, d'Envoyez, de Residens. Les Am-
18 bassadeurs sont considerez comme repre-
19 sentant la Majesté & la Dignité de leur
20 propre Prince; Ils portent un Caractere
21 representatif; & par une espece de fi-
22 ction comme parle Grotius, ils reçoivent
23 des honneurs qui seroient rendus à
24 la personne de leurs Maîtres. Il n'en est
25 pas de même des Envoyez, & moins en-
26 core des Residens; ils sont les uns & les
27 autres sans caractere representatif; Mais
28 comme les Envoyez sont ordinairement
29 des personnes d'une plus haute distinction
30 & respectables par eux-même, ils sont au-
31 si reçus avec plus d'honneur; mais c'est
32 plutôt en consideration de leur propre
33 merite, que de l'emploi qu'ils exercent.
34 Ainsi un Ambassadeur precede tous les
35 Envoyez de quelque part qu'ils viennent,
36 & il n'y a pas cinquante ans qu'un En-
37 voyé Extraordinaire à la Cour de Fran-
38 ce, ne put obtenir de faire entrer son
39 Carosse dans la Cour du Louvre, ni de
40 se couvrir en parlant au Roi.

41 Entre les honneurs que l'usage attribue

„ Ambassadeurs, on met le libre exercice
 „ de leur Religion pour eux & pour leur
 „ fuite, sans qu'ils puissent néanmoins ad-
 „ mettre ceux du pais où ils sont. Les En-
 „ voyez ni Residens, à les considerer com-
 „ me tels, ne peuvent non plus prétendre
 „ à ce libre exercice de Religion qu'aux
 „ autres prérogatives des Ambassadeurs.
 „ Que si néanmoins il leur est accordé en
 „ quelques Etats, comme à Hambourg &c.
 „ ils ne peuvent pas s'en prévaloir dans
 „ d'autres Souverainetez. C'est un usage
 „ particulier & non général; ce n'est point
 „ le droit des Gens. En effet la Cour de
 „ Vienne n'a jamais voulu accorder d'e-
 „ xercice de Religion aux Residens des
 „ Electeurs, ni aux Agens des Princes de la
 „ Confession d'Augsbourg; & en vain le
 „ demanderent-ils en 1654. à Ferdinand
 „ III. Après que tout exercice de Reli-
 „ gion, hors la Catholique, fut interdit en
 „ Hongrie en 1675. par le feu Empereur
 „ Leopold; tout ce que les Protestans Hon-
 „ grois purent obtenir, ce fut de faire leurs
 „ assemblées à Edembourg.

„ Pour venir à ce qui regarde Cologne, il
 „ est constant que le Baron de Spanheim,
 „ qui y étoit Resident de Brandebourg en
 „ 1672. comme est maintenant Mr. Dieft,
 „ demanda ce que celui-ci demande, & ne
 „ l'obtint pas. Les Magistrats de Cologne
 „ sont dans une possession, (qu'ils sont en
 „ droit de maintenir,) de ne permettre
 „ dans la maison des Envoyez, d'autre exer-
 „ cices de la Religion que de la Catholique.
 „ Mais dira-t'on, *le Roi de Prusse* a ob-
 „ tenu à Vienne ce qu'il a voulu pour son
 „ Resident ?

Resident? Il faut répondre que c'est une " grace particuliere, & une reconnoissance " de l'Empereur envers cet Electeur. On " dira, peut être encore, que cet Electeur " pour se venger du refus du Magistrat de " Cologne, se portera à priver ses Sujets " Catholiques de Cleves, d'Albertstadt, & " de tous ses Etats, de l'exercice de leur " Religion. Nôtre Auteur répond à cela; " Quand dans l'apprehension d'un si grand " mal, le Magistrat de Cologne jugeroit à " propos de se relâcher, ce ne seroit pas " néanmoins pour se conformer au droit " des gens. Au reste c'est faire injure à un " si grand Prince, de le soubçonner de vou- " loir jamais enfreindre la Paix de Westfa- " lie, qui a pourvû à la sûreté de la Reli- " gion Catholique dans ses Etats; la mê- " me paix qui lui assure la possession de " Cleves, Albertstadt &c. y sera toujours " l'assurance des Catholiques. "

II. Les Magistrats de Cologne depuis l'éloignement de leur Electeur, se trouvant sans protection, sont souvent insultez par leurs voisins: outre les fatigues de la guerre où la situation de leur País les expose, étant obligez de donner passage aux Troupes qui vont continuellement d'Allemagne en Flandres, & de Flandres en Allemagne; aux quartiers d'hiver que les troupes de plusieurs Nations prennent dans l'Electorat; aux contributions qu'ils payent aux deux Couronnes; au contingent qu'ils fournissent à l'Empire; nonobstant tout cela & les chagrins que leur cause le Roi de Prusse, ils viennent encore d'être insultez par l'Electeur Palatin leur voisin, qui a fait sequestrer les

*L'Electeur
Palatin fait
sequestrer les
biens des
Bourgeois de
Cologne.*

362 *Journal Historique sur les*
biens & effets de leurs Bourgeois, fituez
dans les Etats de S. A. E. P. sous prétexte
que ce Prince veut qu'on décharge ses Su-
jets des frais des Etapes, & qu'on les re-
jette entierement sur les Sujets du malheu-
reux Elektorat de Cologne, afin d'achever
de les accabler.

*Les Docteurs
Lutheriens
condamnent
le change-
ment de Re-
ligion de la
Princesse de
Wolfembut-
zel.*

III. On a vû dans un de nos Journaux*
l'extrait de la Consulte des Docteurs de la
Confession d'Augsbourg de l'Université
d'Helmstadt dans la Principauté de Wol-
fembuttel, touchant leur sentiment sur le
changement de Religion de leur Princeesse,
pour pouvoir épouser l'Archiduc Charles
d'Autriche: Tant que ce mariage a été sur
le tapis, les Protestans n'ont point critiqué
le sentiment des Docteurs Lutheriens; à
peine a-t'on eu avis qu'il étoit consommé,
que les Docteurs de l'Eglise Anglicane l'ont
censuré, & ont enfin obtenu de ceux de
l'Université d'Helmstadt une revocation de
leur jugement, ayant par un Acte solem-
nel du sept Septembre, dont ils ont envoyé
un Extrait à l'Archevêque de Cantorberi,
desavoué la Consulte du 28. Avril dernier,
& soutiennent aujourd'hui, qu'on ne peut
sans blesser sa conscience, passer de la Re-
ligion Lutherienne à la Religion Romaine.
Sur ce pied là, voilà donc la conscience
de cette Princeesse en grand danger; hé pour-
quoi ces habiles & zelés Docteurs n'ont-ils
pas averti la Princeesse du précipice où elle
alloit se jeter? Que ne remontroient-ils au
Duc & à la Duchesse de Wolfembuttel le
mal qui resuloit du mariage leur fille, à
moins qu'on ne lui laissât la liberté de vi-
vre

* Voyez Tom. VIII. pag. 187.

Matières du tems. Novemb. 1708. 363

vre dans la Religion où Elle étoit née? si feu Monsieur Bossuet, Evêque de Meaux, vivoit, il trouveroit ici matière à une belle addition à son excellent Livre des Variations des Protestans en matière de Religion.

IV. Les François ont conservé leurs frontieres d'Allemagne de toute insulte; tous les grands desseins du Duc d'Hannover se sont évanouïs; cependant quelque mauvais succès qu'ayent eu ses armes, il a lieu d'être content de sa Campagne, puisque les avis d'Allemagne ont assuré, qu'enfin le Baron de Limbach son Ministre avoit été admis dans le College Electoral le 7. du mois de Septembre: Si l'on ne peut pas attribuer cet avantage, (solicité depuis un si grand nombre d'années,) à ses progrès militaires, on ne sauroit disconvenir qu'il ne soit dû aux plaintes & au murmure qu'il a fait éclater à la Cour de Vienne, & aux menaces qu'il fit faire aux Etats de l'Empire, de se retirer chez lui avec toutes ses Troupes.

V. La Victoire que les Imperiaux emporterent près de Trenchin, sur les Mécontents de Hongrie, & dont nous avons parlé ailleurs, * a déjà produit trois avantages aux Imperiaux, qui les ont flatté d'autres encore plus considérables; le premier fut de délivrer Neistetel, que les Confederez avoient assiégré; le second fut la prise de Neutra qui se rendit aux Imperiaux par composition le 24. Août, jour auquel les Confederez s'en étoient rendus maîtres en 1704. Par la Capitulation accordée au Sieur Gaspar Rebai, à qui le Prince Ragotzki

*Le Duc
d'Hannover
admis dans
le College
Electoral.*

*Suite du
Combat de
Trenchin.*

C c 3

avoit

* Voyez Octobre pag. 279.

364 *Journal Historique sur les*
avoit confié le Gouvernement de cette petite Place, la Garnison sortit avec armes & bagages, pour être conduite à Neuheusel. Le troisième avantage, c'est que le Sieur Oskay, un des Chefs de la Confederation, gagné par les promesses de la Cour Impériale, abandonna secretement le parti des Confederez avec son Regiment de Cavallerie: il en avoit laissé un Escadron pour escorter son Epouse & son bagage, dans un Château du General Palfi; mais tout fut enlevé par un détachement des Mécontens qui le poursuivoit.

Le Prince Ragotzki convoque une Assemblée & pour-quoi.

Comme le Prince Ragotski fut averti que plusieurs autres Gentilshommes Hongrois, qui avoient de l'emploi dans son Armée, avoient des intelligences avec la Cour de Vienne, il en fit emprisonner quelques-uns; & ne voulant point blesser les privileges de la Noblesse Hongroise, qui ne doit être jugée que par un Conseil composé de Gentilshommes de la Nation, il a convoqué une Assemblée pour examiner les accusez, & faire leur procès s'ils sont trouvez coupables du crime de trahison dont on les soubçonne.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pays du NORD depuis le mois dernier.

I. **H**Ambourg continuë de soupirer sous l'esclavage des Commissaires du Cercle, qui loin de chercher les remedes convenables à pacifier ou guérir les maux dont les Bourgeois de cette grande Ville sont accablez, ne travaillent qu'à en éloigner sa fin sous differens pretextes ; Cependant, à en juger par les apparences, ce malheureux peuple doit esperer d'être un jour delivré de son accablement ; car la Comission Imperiale, donna un Decret le 19. Septembre, par lequel il est enjoint aux Magistrats & au College des soixante, de donner leurs griefs contre les Bourgeois, dans le terme de trois semaines ; & par une Ordonnance de la même Comission, les Bourgeois & particuliers de la Ville, qui se prétendent grevez par les Magistrats, sont tenus de produire leurs plaintes dans un mois, chacun par un écrit particulier qu'ils doivent signer : Il est porté par cette Ordonnance, que le terme expiré, on ne recevra plus aucunes requêtes des parties plaignantes.

*Suite des
broüilleries
de Ham-
bourg.*

Il ya plus de cinq mois que ces Commissaires font dans Hambourg, & que les Bourgeois leur payent mille écus par jour, tant pour leurs vacations, que pour la solde des troupes étrangères qu'ils ont pour la garde de leurs personnes ; ils ont em-
ployé

ployé quatre mois à régler le rang que chacun d'eux doit tenir dans cette assemblée, avant d'ouvrir la Commission impériale; La première procédure qu'ils ont faite, est de s'ajourner en vacation pour un mois, attendant que les plaignans ayent mis leurs raisons par écrit, comme s'ils n'avoient pas eu tout le tems de le faire depuis leur arrivée dans la Ville. S'il faut à proportion du tems pour examiner les Requêtes & les plaintes de part & d'autre, (comme il n'en faut pas douter,) hélas ! combien de milliers d'écus n'en coûtera-t'il pas à cette Ville ! On peut dire que jamais Arrêt n'a été si chèrement épicié, que le sera celui qu'ils rendront dans cette occasion, & qu'Hambourg se souviendra long-tems de la sottise qu'elle a faite, de n'avoir pas assoupi elle même ses différens, sans le secours du ministère de ses voisins.

*Le Roi de
Suede marche droit à
Moscow.*

II. Comme la peste continuë à s'étendre & à ravager la Pologne, & que les Etats voisins ont interdi tout commerce avec ce malheureux Royaume, on est difficilement informé des mouvemens du Roi de Suede; Cependant par des Lettres de Vilna, venuës par Dantzick, on a eu avis que Sa M. S. avoit passé le Boristène avec son armée, qu'elle avoit laissé le Czard dans ses retranchemens de Bichou, qu'elle avoit aussi évité de passer à Herki & Smolensko, pour ne pas retarder l'accomplissement du vœu qu'il a fait d'aller en Pèlerinage à Moscow.

*Mouvemens
du Czard.*

III. Les mêmes lettres ont ajoûté que le Czard reconnoissant l'inutilité qu'il y avoit

Matières du tems. Novemb. 1708. 367
avoit de rester dans le Camp qu'il avoit pris soin de faire retrancher pour le rendre inaccessible , où pour plus grande sûreté il avoit fait mettre cent pièces de Canon en batterie aux environs du quartier général , étoit enfin décampé & avoit pris la route de la Capitale de ses Etats.

Ce Prince étant informé, que plusieurs de ses Officiers & Soldats n'avoient pas fait leur devoir dans le dernier Combat , * faisoit faire le Procès à ceux qui étoient convaincus de lâcheté : il a fait tirer au billet les Soldats b'effez par derriere, il y avoit sur six billets un noir , & celui à qui le sort le donnoit étoit arquebuzé ; il y en eut 64. de passez par les Armes sur le nombre de 384. qu'on trouva bleffez au dos. Voilà un remede nouveau & assuré pour épargner les medicamens des Chirurgiens.

*Fait punir
les lâches de
son armée.*

IV. Ainsi que les Israélites se laissoient des Cailles & de la Manne du Désert , les troupes des Cercles qui sont dans Hambourg , fatiguez de manger si long-tems le pain des Hambourgeois , & d'y mener une vie fénéante, y exciterent une espece de revolte au commencement d'Octobre. Environ 200. hommes de celles de Wolfembutel , commandez pour monter la garde , mirent armes bas le 29. Septembre , refusant de servir ; elles allerent en tumulte chez le Ministre du Duc de Wolfembutel , lui demander le payement , non seulement des arrerages qui leur sont dûs, du tems qu'elles servoient en Italie ; mais aussi plusieurs jours de

*Tumulte
des troupes
de Wolfem-
butel à
Hambourg.*

* Voy. Octobre pag. 285. & 289.

leur paye depuis qu'elles font dans Ham-
bourg ; ce qui prouve que les Officiers s'a-
proprient la paye des Soldats, puis que la
Ville paye exactement tous les jours les
mille écus convenus pour l'entretien de
ces fatigantes troupes : Comme ce desor-
dre en fait craindre un plus grand, les
Bourgeois s'étans assemblez à l'Hôtel de
Ville, déliberèrent de faire sortir ces trou-
pes ou de cesser les impositions qu'ils font
sur eux pour leur entretien ; mais les Ma-
gistrats qui les ont appellées, s'y opposent ;
ainsi nous voit à la veille de voir allumer
une guerre fâcheuse dans le cœur de cette
grande Ville, si la prudence n'y remédie
à bonne heure.

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ANGLETERRE & en ECOS-
SE depuis le mois dernier.*

*Parlement
prorogé.*

I. **L**E Parlement de la Grande Breta-
gne s'assembla le vingtième Septem-
bre ; mais comme les fruits de la Campa-
gne qui doivent lui être presentez en sacri-
fice, n'étoient pas dans leur parfaite matu-
rité, il fut encore prorogé jusqu'au com-
mencement de Novembre ; c'est l'époque
à laquelle la Reine a fixé la Conquête de
Lille, & le retour de Mr. Marlborough ;
Car sans la réduction de cette Place, il
feroit à craindre que les délibérations du
Parlement n'eussent pas toute la vigueur
que cette Princesse en attend.

II. Quoi que Milord Malborough ait
trouvé

Matières du tems. Novemb. 1708. 369
 trouvé en Flandres plus de difficultez qu'il n'en attendoit, il a pourtant la consolation de voir que la Reine sa Maîtresse se disposeit à récompenser ses services, ou à le consoler dans ses chagrins; car voulant le loger près de son appartement, pour lui éviter la peine de faire beaucoup de chemin lors qu'il iroit faire sa Cour, Sa Majesté lui a donné l'appartement que la Comtesse de Roye occupoit depuis plus de vingt-ans au Palais St. James: & comme cet appartement ne s'est pas trouvé suffisant pour loger un Milord que la fortune comble de biens; la Reine a ordonné d'abattre douze maisons voisines, & même la Chapelle de St. James où les Protestans François font l'exercice de leur Religion, pour en augmenter le Palais *Mariborough*, devant lequel il y aura une grande Place, au milieu de laquelle on prétend qu'on élèvera une Statue à la gloire du Milord, ornée de Reliefs & d'inscriptions sur tous ses faits glorieux; on n'obmettra pas sans doute l'hommage que les deux Chambres du Parlement lui firent en 1706. * puis qu'incontestablement, ce sera l'endroit le plus glorieux & le plus flatteur de son Histoire, ayant vû ses Maîtres se prosterner, pour ainsi dire, à ses pieds, & lui rendre des honneurs au-delà de ceux qu'on fit au Roi Guillaume dans les plus belles occasions de son Regne.

III. Par ordre de la Reine, on a mis sur le Tombeau de l'Amiral Schowel, qui est dans l'Abbaye de Westmunster, une inscription Latine, pour apprendre à la posterité son naufrage, & les services qu'il a rendus à sa

*Tombeau
de l'Amiral
Schowel.*

* Voy. Tom. VI. de cet ouvrage, pag. 110.

370 *Journal Historique sur les*
 à sa Patrie : *Après une si glorieuse récompense, (dit un Nouveliste d'Hollande) ne doit-on pas s'empresser à perdre courageusement la vie pour le service d'une si grande Reine ?* C'est à ceux qui sont employez dans ses Armées à répondre à cet interrogat ; Pour moi je me contente de remarquer , que si c'étoit encore l'usage de faire accompagner les grands hommes dans le Tombeau , par ce qu'ils avoient de plus cher & de plus pretieux , comme armes , habits , argent , & même par leurs domestiques , pour les servir en l'autre monde , il n'auroit rien manqué de tout cela à l'Amiral Anglois , puis que dans le naufrage qu'il fit le 2. Novembre 1707. * tout son équipage , & plus de 940. hommes qui étoient avec lui sur le Vaisseau nommé *l'Association* , furent engloutis dans la Mer.

Flote Angloise faite tentative inutile sur les Côtes de Normandie.

IV. La Flote Angloise sous les ordres du Chevalier Bings , & les troupes de débarquement que commandoit le Général Earle , ayant fait voile vers les Côtes de Normandie , arriva à la Baye de la Hogue au commencement de Septembre ; Les troupes dont nous avons parlé le mois dernier furent mises dans les Chaloupes pour aller débarquer ; mais s'étant présentées sur la Côte le 3. Septembre , elles y trouverent les Milices en Armes , qui se dispoient à leur disputer le terrain ; Ce seul aspect faisant connoître aux Généraux Anglois que les Normands n'avoient pas moins de zèle pour deffendre leur Patrie , que les Picards en avoient temoigné , lors que la même Flote parut sur leurs Côtes , prirent le parti

* *Voy. Tom. VIII. pag. 60.*

Matières du tems. Novemb. 1708. 371
de retourner en Angleterre, & arriverent à
Ste. Heleine le 8. On y débarqua d'abord
les malades, & l'on fit radouber les Vais-
seaux endommagez par la tempête.

Comme l'on attendoit la Reine de Por-
tugal à Portsmouth, les Generaux eurent
ordre de ne pas laisser débarquer les troupes,
à moins que ce ne fût dans l'Isle de With,
pour empêcher la desertion; parce qu'au
moment qu'on reconnut l'impossibilité qu'il
y avoit de faire aucun progres sur les Pro-
vinces maritimes de France, on destina ces
troupes pour envoyer à Lisbonne avec cet-
te Princeesse, dont le départ a été retardé
par la longueur du siege de Lille. Elle
ne fit voile des Côtes d'Hollande que le 3.
Octobre.

V. A peine eut-on donné ces ordres qu'ils
furent revoquez; Un Exprez dépêché de
Flandres par Mr. Marlborough, ayant in-
formé la Reine de la grande perte que les
Alliez avoient faite devant Lille; qu'on y
avoit presque consommé toutes les muni-
tions; qu'il n'étoit pas possible d'en tirer de
Bruxelles, ni de reduire cette Place, à
moins que S. M. n'envoyât incessamment
à Ostende un Convoi de munitions avec
les troupes destinées pour le Portugal. Sur
cet avis la Reine envoya ordre au Vice-
Amiral Bings d'exécuter promptement ce
que le Milord demandoit. L'Envoyé de
Portugal se plaignit de ce qu'on manquoit
de nouveau à la parole donnée à son Maî-
tre, à qui il avoit déjà écrit que ces trou-
pes étoient prêtes à faire voile pour aller à
son secours; mais on tâcha de l'appaîser en
lui disant qu'elles ne pouvoient être mieux

em-

*Départ de
la Reine de
Portugal
retardé.*

*Troupes
Angloises &
munitions
envoyées à
Ostende.*

372 *Journal Historique sur les*
employées qu'à renforcer l'Armée de Flan-
dres pour faciliter la réduction de Lille.

*Rejouissan-
ces tardives
de l'action
d'Oudenar-
de.*

VI. La Reine ayant sans doute experi-
menté que les plaisirs de courte durée sont
peu sensibles, a voulu perpetuer ceux qu'el-
le a senti de ce que la fortune de Milord
Mariborough l'avoit secondé dans l'action
d'Oudenarde, afin de le consoler de la per-
te de Gand & de Bruges. Elle n'a pas ju-
gé à propos que le feu du sacrifice fût sitôt
éteint; c'est pour cela qu'elle se contenta de
faire éclater sa joye en Angleterre au mois
d'Août, pour un Combat qu'on nomme
vulgairement *grande & signalée victoire ;*
défaite generale de l'Armée Françoise. Soit
que cette Princeesse crût que les Ecoissois &
les Irlandois ne se laissent pas si aisement pré-
venir que les Anglois; soit qu'elle voulût
que ces derniers donnassent le bon exemple
aux autres; soit qu'elle se fût flatée d'une
suite de Victoires aisées pendant le cours de
la Campagne, sur les assurances qu'on lui
avoit données, que l'Armée des deux Cou-
ronnes n'étoit plus en état de faire le mou-
dre obstacle aux vastes desseins du Milord
cheri; soit enfin que des raisons de Politi-
que eussent retardé l'expédition de ses Dé-
clarations; il est certain que les actions de
graces & les jouissances publiques pour
ce *grand avantage d'Oudenarde,* n'éclaterent
en Ecoisse que le six Septembre, & en Ir-
lande le 27. du même mois, quoi que l'ac-
tion fût arrivée le onze Juillet.

*Ecoissois
maltraitez.*

VII. On continuë de maltraiter rigou-
reusement les Ministres Episcopaux, * en
Ecoisse, pour les empêcher de faire l'exerci-
ce

* Voyez *Octobre pag. 293.*

Matières du tems. Novemb. 1708. 373
 ce de leur Religion. Ceux qui sont chargez de l'exécution de pareils ordres, n'étans pas satisfaits d'avoir fait emprisonner ces Pasteurs, firent mettre des Cadenats aux Portes de leur prison dont ils gardoient les clefs, afin d'ôter à ces Messieurs la consolation d'être visitez par leurs parens & amis: cette dureté a beaucoup irrité les peuples d'Ecosse & leur sert d'avertissement de ce que la Cour d'Angleterre leur prepare; car si la Noblesse & les Ecclesiastiques sont emprisonnez & maltraitez, les uns sur de simples soubçons sans preuves, les autres pour avoir prêché l'Evangile & fait les fonctions de leur Ministère, les peuples ne doivent s'attendre qu'à un dur esclavage.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **I**L y a long-tems qu'on n'avoit pas entendu parler d'un siege aussi sanglant & aussi opiniâtre que celui de Lille: le nombre d'hommes qui ont déjà péri devant la Place, la prodigieuse quantité de munitions de guerre qu'on y a consommé, qui auroient suffi pour conquerir quatre Villes beaucoup plus fortes que celle-là, sont des preuves incontestables de la valeur de la Garnison, de l'habileté du Maréchal de Boufflers, & des autres Officiers Generaux qui la défendent. Depuis plus d'un mois les Assiegeans étoient si fort rebutez, qu'on eût levé le siege, s'il ne s'étoit agi que de l'interêt

L'interêt de Mr. Marlborough & du Prince Eugene est attaché à la prise de Lille.

374 *Journal Historique sur les*
l'intérêt general, qu'on nomme *la Cause*
commune, mais en considérant la gloire
de Mr. Marlborough & du Prince Eugène
de Savoye, il n'a falut épargner ni les
tresors des Anglois & des Hollandois, ni
le sang des Soldats. C'est le sentiment d'un
homme de qualité & de merite, qui disoit
dernierement.

Troupes
Allemandes
sacrifiées &
pourquoi.

„ Les Hollandois ne risquent dans cette
„ entreprise que leur argent, les troupes qui
„ sont à leur solde, sont presque tous sol-
„ dats Allemands; lors qu'ils sont tuez
„ ou mis hors d'état de servir, c'est aux
„ Princes d'Allemagne qui les ont fourni
„ de rendre leurs Regimens complets, afin
„ de recevoir des Etats Generaux la con-
„ tinuation des subsides: cette verité ne
„ pouvant pas être contestée, il ne faut
„ pas être surpris, si le Prince Eugène a si
„ peu menagé les troupes de l'Empire, &
„ encore moins celles qui sont à la soldé
„ d'Hollande; Ce General leur a fait don-
„ ner plus de vingt assauts à des ouvrages
„ qu'il n'a pas pû prendre, ou qu'il n'a
„ pas pû conserver; il les exposoit à dé-
„ couvert dans les endroits où peu
„ d'heures après on n'y trouvoit que des
„ morts ou des estropiez; comme cestrou-
„ pes ne coûtent rien au General qui les
„ commandoit, il ne les ménageoit point,
„ & il sembloit qu'il eût pris à tâche de les
„ faire perir devant Lille, pour ôter aux
„ Princes d'Allemagne des hommes desti-
„ nez à deffendre un jour les droits & les
„ libertez de l'Empire.

La Reine
Anne a in-

„ Il n'est pas de même des troupes An-
„ gloises qui ont été sacrifiées pour la con-
„ quête

57 quête de Lille, deux raisons insepara *térêt d'un*
58 bles ont concuru au sacrifice qu'on *pauvrit &*
59 en a fait, & qu'on fera toujours dans les *faire périr*
60 occasions les plus difficiles & les plus dan- *ses Sujets.*
61 gereuses ; l'une regarde la tranquillité &
62 la solidité du Regne arbitraire de la Rei-
63 ne Anne; l'autre la gloire de son Géné-
64 ral. Cette Reine n'ayant fait paroître ni
65 compassion ni tendresse pour son propre
66 pere, ni pour le Prince son frere, ne sau-
67 roit persuader aux gens raisonnables,
68 qu'elle ait des sentimens de mere pour
69 un peuple vif, beliqueux, & peut-être
70 trop inconstant dans la prospérité: Il est
71 très certain que ses favoris ne lui ont
72 conseillé de prendre des engagements dans
73 une guerre qui ne concerne point l'An-
74 gleterre que pour mieux affermir son
75 Regne; on lui a fait comprendre que le
76 prétexte d'abaïsser la Puissance de la
77 France, lui fournissoit un moyen plau-
78 sible pour abaïsser l'orgueil, & fixer l'in-
79 constance des Nations sur lesquelles el-
80 le regne: on lui a persuadé qu'à mesure
81 qu'elle perdrait beaucoup de Sujets dans
82 cette guerre, elle auroit moins d'ennemis
83 à combattre dans les trois Royaumes;
84 que ceux qui y resteroient, étans ruinés
85 & accablés par le nombre des taxes
86 qu'on leur feroit payer, & par la déca-
87 dence de leur commerce, ne seroient pas
88 en état de traverser ses desseins: qu'il
89 falloit rendre les Anglois semblables aux
90 Ecoissois & aux Irlandois en misere, &
91 anéantir les forces militaires de ce pre-
92 mier Royaume, comme l'on a fait les
93 deux autres, en envoyant périr au de-là

,, de la mer, tout ce qu'il y a de gens pro-
 ,, pres à porter les armes; qu'elle n'avoit
 ,, pas besoin du secours de ses Sujets pour
 ,, mettre les Isles Britanniques à couvert
 ,, des insultes de ses voisins; qu'outre la si-
 ,, tuation avantageuse que la nature leur
 ,, a donnée, elle trouveroit aisément des
 ,, deffenseurs chez les autres Puissances
 ,, Protestantes de l'Europe, & même chez
 ,, quelques Princes Catholiques qui épou-
 ,, seront politiquement ses intérêts, moyen-
 ,, nant des subsides.

*Mr. Marl-
 borough sa-
 crifie les An-
 glois à sa
 propre gloire.*

,, A l'égard de la gloire de Milord Marl-
 borough, la Reine sa Maîtresse n'épar-
 gnera jamais rien pour la soutenir, au
 risque de perdre 30. ni 40. mille hom-
 mes; il ne seroit pas juste, disent les
 Courtisans de cette Princesse, qu'un si
 fameux General vît flétrir les lauriers
 que sa fortune lui fit moissonner à Hoc-
 sted & à Ramelies. C'est pour conserver
 sa reputation que les Troupes choisies
 d'Angleterre, qui sont sous son com-
 mandement, n'ont pas été plus épar-
 gnées, ni mieux menagées au siege de
 Lille, que les Allemans; Ainsi il faut
 que Lille soit prise à quel prix que ce
 soit, en dût-il couter le sang à quarante
 mille Anglois & autant d'Allemans; mais
 supposé qu'on vienne à bout de cette
 Conquête, pour qui sera t'elle? est-ce
 pour l'unir à la Couronne d'Angleterre?
 non, elle ne lui convient point par sa situa-
 tion: est-ce pour le Roi de Dannemarck,
 pour le Roi de Prusse, pour le Langra-
 ve de Hesse-Cassel, pour quelqu'un des
 Cercles de l'Empire? non; est-ce pour
 l'in-

l'incorporer à la celebre & fameuse Re-
publique d'Hollande ? encore moins ;
car l'Angleterre, l'Empereur ni l'Empire
n'ont jamais prétendu de favoriser son
agrandissement ; Pour qui donc sera-t'elle
cette Ville meurtriere ? pour la rendre à
la France par un Traité de Paix general-
le, conformément aux Traitez d'Aix la
Chapelle, Nimegue, Riswick &c.

Voilà les reflexions d'un homme versé
dans la Politique, qui n'étant point né Fran-
çois, & qui remplissant un poste considera-
ble dans une Cour étrangere, n'a nul inter-
rêt d'épouser le parti de celle de France ;
peut-être que son sentiment, quoi que de-
sintereffé ne laissera pas d'être suspect à
quelques uns, principalement à ceux qui
n'aiment les verités qu'en perspective &
dans un lointain.

II. Nous allons presentement rapporter
les principaux mouvemens des Armées en
Flandres depuis nôtre dernier Journal. Après
que l'Armée de France se fut éloignée des
retranchemens des Alliez & eut repassé l'Es-
caut, s'étendant depuis le Mont de la Tri-
nité jusques à Pottes vers Oudenarde,
Monseigneur le Duc de Bourgogne & Mt.
le Duc de Vendôme firent plusieurs deta-
chemens, tant pour garder les passages de
l'Escaut depuis Oudenarde jusq' & es à Gand,
que pour observer qu'il ne sortît aucun
Convoi de Bruxelles pour l'Armée des Al-
liez, & l'on fit rompre les Ecluses de Vil-
vorde, ce' qui mit à sec le Canal de Bru-
xelles à Anvers pour quelque tems : mais
il a été réparé & rendu navigable comme
auparavant.

*Situation
des Armées
en Flandres.*

Ce mouvement fit craindre aux Alliez; que les François n'eussent formé le dessein de surprendre Bruxelles & Ath; ce qui augmenta ce soupçon, c'est qu'on reconnoît depuis long-tems que les peuples des Pais-Bas ne s'accoutument pas de la domination à laquelle le sort des armes les a soumis, étans beaucoup plus accablés de quartiers d'hiver & de subsides, que lors qu'ils étoient sous le Gouvernement du Roi d'Espagne: la crainte de ce changement obligea les Alliez de dégarnir les Places frontieres de Hollande & du Pais de Liege, pour renforcer les Garnisons de Bruxelles & d'Ath.

Milord Marlborough contraint par le mouvement de l'Armée Françoisse, de quitter son camp fortifié entre les Rivieres de Deuille & de Marque, alla camper le 18. Septembre à Templeuve & Betignies: le 20. il alla occuper le Camp de Launoy, où il resta 8. jours; ensuite il se raprocha de Lille, ayant sa droite vers la Marquette, & sa gauche près de Menin, afin d'être à portée de seconder l'Armée qui fait le siege, & en prendre lui-même la direction, à cause que le Prince Eugene avoit été blessé, comme nous le dirons plus bas.

Comme les assiégeans avoient consommé cette prodigieuse quantité de munitions de guerre que les Hollandois avoient fourni pour la conquête de Lille, avant d'avoir pû se rendre les maîtres des ouvrages extérieurs, Mr. Marlborough n'osant pas risquer un Combat pour ouvrir le passage aux nombreux convois qu'on avoit préparé à Bruxelles, il informa la Reine d'Angleterre
de

Matières du tems. Novemb. 1708. 379
de la fâcheuse situation où il se trouvoit , à moins que Sa M. par un effet de sa continuelle attention à le soutenir dans toutes ses entreprises, ne négligeât pour un tems l'interêt du Roi de Portugal, & ne fît passer incessamment à Ostende les Troupes, les munitions de guerre, eau de vie, & autres provisions embarquées pour Lisbonne. Cette Princesse envoya aussitôt ordre au Vice-Amiral Bings de conduire sa Flotte à Ostende, & de disposer des Troupes, & des munitions de bouche & de guerre, suivant les intentions du Milord. En attendant qu'elle fera le trajet de Portsmouth sur les Côtes de Flandres, voyons présentement ce qui s'est passé au siege de Lille.

III. Mon dessein n'est pas de rapporter toutes les minuties de ce siege, en marquant jour par jour les troupes qui ont monté la tranchée; les chicanes qu'on a rencontré aux approches & aux différentes attaques; la bravoure des assiegeans, ni la valeur des assiegez. Il y a eu tant de belles actions de part & d'autre, qu'elles fourniront une noble & ample matière pour faire un Volume entier. Je me contenterai de rapporter aussi brièvement & exactement que je le pourai les événemens les plus considerables.

Nous fîmes mention à la fin du mois dernier de la maniere dont les assiegeans s'étoient emparés au quatrième assaut des Angles saillans du chemin couvert des ouvrages extérieurs: comme ce fut là le premier progrès des assiegeans, on ne manqua pas d'imprimer en Hollande, (même dans toutes les Gazettes,) la lettre que le Prince de Nassau écrivit sur ce sujet à Mrs. les

*Suite du
siege de Lille.*

Etats Generaux; quoi qu'il se soit écoulé plus d'un mois depuis ce tems-là, on n'a mis sous la presse aucune lettre des Generaux, ce qui n'augure rien d'avantageux pour les Alliez, car c'est une coûtume établie depuis long-tems, que leurs H. P. font commniquer au peuple par des imprimez publics, toutes les dépêches qu'ils reçoivent lors qu'elles contiennent le moindre avantage remporté sur leur ennemi. Ainsi ne pouvant pas puiser la verité sur de parcelles piéces, puis qu'on tient secret le recit que les Généraux en ont fait à leurs Supérieurs, il faut avoir recours aux avis des particuliers.

Leurs lettres nous ont appris que le onze Septembre les Assiegez firent une sortie, dans laquelle ils chasserent les Assiegeans des Angles du glacis de la Contrescarpe où ils s'étoient logez; comblèrent une partie de leurs tranchées, leur enleverent quantité d'outils, encloierent quelques piéces de Canon & firent 40. prisonniers, après leur avoir tué beaucoup de monde.

La nuit du 17. au 18. les assiegeans donnerent trois assauts aux traverses qui défendent les Angles faillans; ils s'en emparerent au troisième assaut, mais la nuit même ils en furent chassé par les assiegez. Dans ces différentes attaques les assiegeans perdirent beaucoup de monde, & dans la dernière le Sr. du Meé, Directeur des aproches y fut dangereusement blessé, on a même eu avis qu'il étoit mort de sa blessure, de même que le Sr. Longuenay autre Directeur des aproches; de sorte qu'en six semaines de siege, les Alliez ont eu devant cette Place 42. Ingenieurs tuez ou bleffez; à l'égard des troupes

Matières du tems. Novemb. 1708. 381
pes, j'ai vû des lettres du Camp des Alliez
du six Octobre, qui assurent que depuis
l'ouverture de la tranchée, ils ont eu plus
de 22. mille hommes tuez ou blesez: Je ne
sçai si le calcul est juste; mais il est certain
que les hommes n'y ont pas été ménagez;
que les Hôpitaux, les écuries & une partie
des ruës de Menin & de Courtrai sont rem-
plies de blesez.

La nuit du 21. au 22. Septembre on
donna en même tems un assaut général
aux attaques de la droite & de la gauche
avec 4000. Grenadiers, soutenus par plu-
sieurs Bataillons; On attaquâ à la droite la
Corne du Bastion St. André, la Tenaille, la
Contrescarpe de la basse Deulle, le Chemin
couvert vis à vis de la Breche du Bastion,
& la Place d'Armes entre la corne de ce
Bastion & le Ravelin. A la gauche de la
riviere, on attaquâ la Tenaille & la Con-
trescarpe depuis le Ravelin jusqu'à la Porte
de la Madelaine. Comme les Soldats Al-
lemans étoient rebutez par tant d'aussauts
inutiles qu'ils avoient déjà donnez, Mi-
lord Marlborough avoit envoyé un deta-
chement de cinq mille Anglois choisis,
pour être employez dans cette attaque;
Le Prince Eugene pour les animer par sa
presence, se rendit à une des attaques:
On esperoit de s'emparer d'autant plus
aisément de la plus part de ces ouvrages,
que les Generaux étoient persuadez, qu'il
n'étoit pas possible que la garnison pût fai-
re ferme par tout.

Un feu terrible de part & d'autre qui
commença vers les six heures, dura jus-
ques à huit; mais contre l'attente des Gé-
neraux

Prince Eugène
bleffé.

382 *Journal Historique sur les*
néraux , la valeur des Affiegez ne se démentit point , & le nombre de leurs ennemis ne faisant qu'animer leur courage , après quatre assauts fort sanglans , les assiégeans s'emparèrent seulement d'une partie de la Tenaille à la droite , & d'une partie du chemin couvert à la gauche , d'où même ils furent encore chassés la nuit suivante. Le Prince Eugène fut dans cette occasion bleffé d'un coup de feu au-dessus de l'œil gauche ; Le 22. au matin on envoya un Tambour à Mr. de Bouffiers , pour lui demander une suspension d'armes de 24. heures pour retirer les morts : Mais ce Maréchal qui ne vouloit pas donner occasion aux Ingenieurs de venir reconnoître de trop près sa Place & les ouvrages extérieurs , refusa la proposition , & dit que quand il y en auroit un plus grand nombre , il auroit soin lui même de les faire enterrer : En effet dès la nuit même , il fit faire une sortie si vigoureuse , qui ayant chassé l'épée dans les reins les assiégeans des postes qu'ils avoient pris le jour précédent , fit combler plusieurs toises de tranchée , dans lesquelles on jeta tous les corps morts qui se trouverent à portée.

Tous ces mauvais succès ont si fort rebuté les Soldats , tant Allemans , Hollandois , qu'Anglois , qu'ils refuserent le 24. d'aller aux assauts qu'on vouloit encore leur faire entreprendre , d'autant plus qu'ils ne pouvoient pas être soutenus par l'Artillerie à cause qu'ils manquoient de poudre : Cela obligea Milord Marlborough , qui va alternativement de l'Armée d'observation à celle du Siège , d'ordonner d'aller aux
aproches

Matières du tems. Novemb. 1078. 383
apportes par la Sappe. L'expedient est très bon pour conserver les hommes ; mais on l'a mis en pratique un peu tard ; soit par le grand nombre qu'on a fait périr mal à propos , soit à cause que la lenteur des Sappes pourra prolonger le Siège , & la saison déjà fort avancée en fait craindre un mauvais succès pour les entrepreneurs.

Un Capitaine de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois , (d'autres disent de Boulonnois ,) nommé Dubois , signala son zèle d'une maniere assez extraordinaire : vers la-mi Septembre , il entra nud dans Lille , ayant traversé à la nage les Rivieres & les Canaux entre deux eaux , sans être aperçû ; il informa Mr. de Boufflers des intentions de Monseigneur de Bourgogne & de Mr. de Vendosme ; après qu'il eut vû l'état de la Place , il fit de nouveau le plongeon , & revint au Camp des François avec des lettres de Mr. de Boufflers , envelopées dans une toille cirée : On aprit les mesures que Mr. de Boufflers avoit prises pour deffendre encore long-tems la Ville ; qu'il avoit fait faire plusieurs retranchemens palissadez derriere les remparts dans les endroits des attaques avec des traverses pour les deffendre : qu'il avoit aussi fait faire un troisiéme fossé entre la Citadelle & l'Espianade : que ce Maréchal avoit fait mettre dans la Citadelle l'Artillerie , les armes & les munitions de guerre & de bouche necessaires pour sa deffense , au cas qu'il fût contraint de rendre la Ville ; que les Bourgeois étoient toujours bien intentionnés ; qu'un grand nombre de garçons Bouchers & d'autres ouvriers s'étoient enrôlez volontairement , à qui Monsieur
de

*Action sur-
prenante de
Sr. Dubois.*

384 *Journal Historique sur les*
de Boufflers donnoit neuf sols par jour.

Le Chevalier de Luxembourg, introduit du secours dans Lille.

IV. La longue & belle deffense des Affiégez fit juger qu'il seroit à propos de leur envoyer quelque petit secours afin de s'encourager d'avantage : Monsieur le Chevalier de Luxembourg qui marche à grands pas sur les traces glorieuses du feu Maréchal de Luxembourg son Pere, fut chargé de cette expedition. Pour mieux cacher ce dessein aux Alliez, on distribua dans Douïay, Arras & Bethune un corps de troupes, la pluspart Cavalerie, sous les ordres de Mr. de Luxembourg, sous pretexte d'empêcher les partis ennemis de faire des courses dans la Flandre & l'Artois : Cependant on prépara à Douïay, avec autant de diligence que de secret le secours qu'on vouloit jeter dans Lille. Le 28. Septembre on tint les Portes de Douïay fermées à tous ceux qui vouloient en sortir, & ouvertes à ceux qui y entroient. La nuit Mr. de Luxembourg en sortit avec un détachement de 2500. Chevaux, composez du Regiment de Dragons de la Reine; des Cavaliers choisis dans les Regimens de Bourgogne, Royal, St. Agnan, la Bretoche, Satteville, Tourotte, avec cent Carabiniers, la Compagnie des Sauvegardes du Roi, deux Compagnies de Grenadiers, & une Compagnie franche de cent hommes.

On avoit donné à chaque Cavalier un sac d'environ soixante livres de poudre, à chaque Dragon & Carabinier trois Fusils, avec quantité de pierres à fusil dont on pouvoit avoir besoin dans la Place. Ce Corps marchant à petit pas, se presenta devant une des Barieres de la ligne de Circonvallation,

Matières du tems. Novemb. 1708. 385

le 29. Septembre environ sur les neuf à dix heures; au *qui vive*, on répondit *Hollande*; & comme l'Officier qui portoit la parole étoit informé du nom des Regimens qui étoient hors du Camp pour battre l'estrade, & qui parloit parfaitement la langue, il n'eut pas de peine à persuader à l'Officier de garde de lui faire promptement ouvrir la Barriere, principalement lors qu'il lui dit qu'il apportoit de la poudre pour les assiegeans, & qu'ils étoient poursuivis par un détachement François.

Il y avoit environ 2000. hommes, avec les armes, pierres à fusil, & quatre-vingts milliers de poudre qui avoient passé la Barriere, lors qu'un Officier de Tourotte, ayant par imprudence crié, *ferre, ferre*, ce mot François fit apercevoir à la garde la méprise où elle étoit; & sur ce que l'on n'obeïssoit pas à l'ordre que l'Officier donna de s'arrêter, il fit faire feu sur ceux qui passoient, ce qui mit le feu à trois sacs à poudre, arrêta le reste du Convoy, & donna le tems de fermer la Barriere: Tout ce qui avoit passé entra dans la Ville par la Porte N. Dame, le reste retourna à Doüay. L'arrivée de ce secours ranima le courage de la garnison, & redoubla les esperances des Bourgeois, qui députerent à Messieurs de Boufflers, & de Luxembourg, pour les complimenter sur un si heureux succès, & offriront en même tems à leur Gouverneur tout l'argent dont il auroit besoin pour payer les Soldats: mais jusques à present il n'en a point manqué, parce que l'Hôtel de la Monoye n'a point cessé de travailler depuis le commencement du Siège, & les especes

especes qu'on frapport, étoient toutes à la disposition des Tresoriers sur leurs simples billets.

*Combat
près de Dix-
mude.*

V. Le même jour 28. Septembre, il y eut un Combat près de Dixmude entre un Corps de 25000. hommes des troupes des Alliez & le détachement d'environ 18000. hommes que commandoit Mr. le Comte de la Motte : voici ce que nous avons appris de plus positif de cette action, & qui se trouve conforme aux lettres des deux partis opposez.

Le Chevalier Bings qui partit le 17. Septembre des Côtes d'Angleterre, arriva à Ostende le 21. du même mois, avec une Flotte de 40. Vaisseaux tant de guerre que de transport, sur lequel il y avoit 7000. hommes de débarquement sous le Commandement du General Earle, avec les munitions de guerre, le Brandevin & les autres provisions destinées pour le Portugal ; La necessité où se trouvoit l'Armée de Flandres obligea la Reine Anne d'y envoyer ce secours qui étoit tout prêt, Elle donna ordre aux Srs. Bings & Earle de disposer du tout à la volonté de Milord Marlborough. En arrivant à Ostende un Vaisseau de transport, sur lequel il y avoit beaucoup de Provisions, fut brisé, & l'on ne put sauver qu'une partie de l'équipage.

Le 22. Milord Marlborough ayant reçu un Courier qui lui donnoit avis des ordres que la Reine avoit donnez, il fit partir le lendemain un détachement d'environ seize mille hommes pour s'aller saisir du passage du Canal de Nieuport : ils s'emparerent du Village de Lessingue & du gros Bourg d'Oudembourg en deça du Canal ; le Milord avoit donné

donné ordre de reprendre le Fort de Plassendael; mais il ne put pas être exécuté; soit parce que la garnison étoit trop forte pour ne pas résister à un coup de main, soit à cause de l'inondation qui avoit couvert la Campagne voisine. Ce détachement fit faire des Ponts sur le Canal de Nieuport où passèrent 600. chariots vuides détachés de l'Armée des Alliez sous l'escorte de quatre mille quatre cens hommes pour aller à Ostende charger les munitions de guerre & de bouche venus d'Angleterre: pour la sûreté de ce Convoy, le Milord détacha encore le Brigadier d'Eltz avec six Bataillons pour s'avancer vers Dixmude; Le 26. il détacha douze autres Bataillons & quelques Escadrons qui allèrent se poster à Rouffelaer sous les ordres du Major Général Web, & du Brigadier de Nassau Woudembourg, afin d'être à portée de donner la main aux autres troupes en cas d'insulte: La nuit du même jour le Lieutenant Général Cadogan prit la même route avec 18. Escadrons.

Dés que le Comte de la Motte eut avis de l'arrivée de la Flotte à Ostende, & du mouvement de l'Armée des Alliez, il quitta le voisinage de Bruxelles où il étoit pour s'aller poster entre Bruges & Nieuport: mais quelque diligence qu'il fit, les Alliez le prevenirent, en occupant les Postes de Lessingue & d'Oudembourg; & comme il apprit que le Convoy de 600. Chariots passoit le Canal de Nieuport le 28. au matin, il partit de Bruges avec 18. à 20. mille hommes pour l'attaquer, ne pouvant pas attendre Mr. le Marechal de Berwick qui étoit à moitié chemin de Gand à Bruges avec un autre Corps de troupes, à cause

cause du grand circuit qu'il étoit obligé de faire pour éviter les Marais impraticables.

Sur les quatre à cinq heures de l'après midi du même jour 28. Septembre, Mr. de la Motte attaqua le Convoi entre Ichtenen & Kokelaer à deux lieues de Dixmude : Le Combat qui dura jusques à la nuit fut rude & fort opiniâtre ; les attaquans furent repouffez trois fois ; mais s'étans toujourns ralliez autant que le terrain le leur permettoit , ils chargerent l'escorte à quatre différentes reprises ; pendant le Combat les conducteurs du Convoi firent défiler autant de chariots qu'ils le purent , il en passa environ deux cens cinquante chargez de munitions de guerre , d'eau de vie , de vinaigre & d'autres provisions ; le reste fut contraint de retourner à Ostende : Le Corps qui étoit entre Rouffelaer & Dixmude survint à la fin du Combat, se mit en état de prendre Mr. de la Motte à dos, ce qui l'obligea de se retirer vers Bruges : Plusieurs Lettres des deux Armées assurent que la perte fut à peu près égale : les Alliez avoient d'y avoir perdu mille hommes outre les bleffez ; Les deux Couronnes y ont eu environ quinze cens hommes mis hors de Combat ; parmi la perte de ceux-ci on a nommé Mr. Grimaldi Brigadier de Dragons, & Mr. Pontoja Colonel d'Infanterie, qui ont été tuez . Parmi les Alliez le Major Salisch a été tué , & les Colonels Welderen & Camasc ont été bleffez.

*Politique
des Hollan-
dois.*

VI. Depuis le 7. Septembre jusques au 29. du même mois , on n'a point imprimé en Hollande aucune Lettre des Députez de l'Etat, ni d'aucun des Généraux, parce qu'elles ne disoient rien d'avantageux, dont on pût regaler le peuple ; mais à peine eut-

On avis à la Haye de ce Combat, & de l'arrivée d'une partie du Convoi, qu'on fit mettre sous la presse, (en tout ou en partie) les Lettres qu'écrivirent les six Hollandois Députez de l'Etat; celle de Mr. d'Owerkerck, & celle du Prince Frederick de Hesse, qui donnoient avis de cet avantage : Cela parut nécessaire pour effacer les fâcheuses idées qu'on avoit en Hollâde de la perte considerable que l'Etat faisoit devant Lille: On sçait de bonne part que les plus zéléz Republiquains
,, disoient hautement: que les plus courtes
,, folies sont toûjours les meilleures; que si
,, l'on ne mettoit promptement des bornes
,, à l'opiniâtreté de Milord Marlborough,
,, & de quelques autres Généraux, on ex-
,, posoit la Republique à des dépenses in-
,, finies & à des pertes irréparables: C'est
donc par une sage & fine politique qu'on cache aux Hollandois autant qu'on le peut les pertes qu'ils font en Flandres, & qu'on exagere les moindres avantages: On en a une preuve très évidente en ce qui concerne le Chevalier de Luxembourg; on sçait de science certaine qu'il est entré dans Lille avec 1800. hommes, quatre-vingt milliers de poudre, 1200. fusils, & qu'il n'y eut que trois sacs de poudre où le feu se prit lors de cette expédition; Cependant les Imprimez d'Hollande sur des avis peu fideles ou supposez, ont dit affirmativement, *qu'il n'étoit entré dans la Place que 300. hommes avec peu de poudre; que 160. Cavaliers avoient sautés en l'air avec leurs Chevaux, le feu ayant pris aux poudres qu'ils portoient, & qu'on avoit trouvé sur la route de Douay, pendant deux lieues, des sacs à poudre, que ceux qui avoient rebrousséz chemin avoient jetté par ter-*

re: Cependant, (sans pretendre d'offenser personne,) nous pouvons assurer que ces avis sont opposez à la verité, puis que tous les Cavaliers qui retournerent à Douïay remirent leurs sacs à poudre au nombre d'environ dix milliers, aux Magaziniens & Officiers des Arcenaux de Douïay; nous en avons vû les lettres positives, & la liste exacte écrites par des gens d'honneur & de probité, envoyées à des personnes non suspectes. Nous allons terminer cet article par la Copie d'une lettre écrite de Tournay sur des circonstances dont nous n'avons pas encore parié.

De Tournay le 10. Octobre 1708.

*Lettre troisième
chant la
suite du siege
de Lille.*

C'Est aujourd'hui le cinquantième jour que la tranchée est ouverte devant Lille, sans pouvoir vous mander positivement quelle en sera l'issuë. Les ouvrages extérieurs ont déjà essuyé plus de 25. à 30 assauts, où les Assiégeans ont trouvé une résistance audelà de tout ce qu'ils en avoient esperé. Le siege en seroit déjà levé, si le petit Convoy qu'ils reçurent dernièrement d'Ostende, n'avoit flaté leurs Généraux, que cela leur suffiroit pour faire cette conquête, & s'ils n'avoient crû, par l'entrée de Mr de Luxembourg, que les Assiégez manquoient de poudre: mais ces bonnes gens ignorent, que cet envoy de poudre n'étoit qu'une précaution à tout événement, & qu'il y en a encore dans la Citadelle dix-sept cens milliers qui les attendent, & auxquelles on n'a pas touché, ni aux autres provisions nécessaires pour la défense de cette Forteresse, qui est encore un os qu'on
leur

Matières du tems. Novembre 1708. 391

leur donnera à ronger s'ils prennent la Ville.

La nuit du 29. au 30. les Assiégeois donnerent trois assauts aux Tenailles de la basse Deulle, & après une perte considérable ils ne restèrent maîtres que d'une des pointes de cet ouvrage, d'où ils furent chassés le lendemain: Le 3. Octobre ils donnerent pour la cinquième fois un assaut général aux Tenailles, au Ravelin & au chemin couvert de ces ouvrages, dont ils s'emparèrent au quatrième assaut, leurs fourneaux ayans ruiné une partie des deffenses de ces ouvrages: Le 4. ils travaillerent à s'y loger, & le 5. ils commençoient à y faire monter du Canon, lors que toute la Garnison fit une sortie par les portes d'eau, de St. André & de la Madelaine, se coulant le long du chemin couvert: le Chevalier de Luxembourg étoit à la tête des dix-huit cens Chevaux qu'il avoit introduit dans la Place; il pénétra jusqu'au Parc de l'Artillerie des Assiégeois, y mit le feu, leur encloua plusieurs pièces de Canon, combla partie de leurs tranchées, & fit plusieurs prisonniers; pendant ce tems-là l'Infanterie chassa les ennemis des Tenailles, du Ravelin & de la partie du chemin couvert dont ils s'étoient emparés deux jours auparavant. Le 6. à 7. heures du soir, les Assiégeois s'opiniâtrant toujours à la conquête de Lille, donnerent un assaut général aux ouvrages d'où ils avoient été chassés le jour auparavant, ils s'emparèrent à la troisième attaque des Tenailles & de la demi-Lune, qu'ils ne garderent que huit heures, ayans été contraints de les abandonner après une perte considérable.

Les munitions qu'ils avoient reçû d'Ostende étant déjà en partie consommées, Milord

E e

Marboe

392 *Journal Historique sur les*
 Marlborough a marché en personne vers le Canal de Nicuport, à la tête de quarante mille hommes, avec quantité de chariots vuides pour tâcher d'en tirer de nouveaux secours; mais comme Mr. de Vendôme est de ce côté-là avec un gros détachement de l'Armée Françoisse, & qu'il s'est emparé de plusieurs postes, il n'est pas possible que le Convoi passe sans un sangiant Combat: On vient même de m'assurer; (mais je ne vous le garantis pas) que Milord trouvant trop de difficultéz, s'étoit retiré, ne voulant point se risquer, & aimant mieux faire rouler l'évènement incertain d'un Combat sur quelque Officier General mojas acredité que lui. Tous ceux qui viennent de l'Armée des Alliez disent unanimement que les Soldats & les Officiers subaltetnes sont rebutez, & parlent fort librement contre l'opiniâtreté des Généraux, principalement contre le Milord Duc, sur qui ils jettent toute l'iniquité: Le Prince Eugene qui s'étoit fait porter du Camp devant Lille à Menin, ne pouvant y rester à cause de l'infection des malades & blesez, s'est fait porter à Courtray.

Le Prince Eugene hors de danger.

VII. On avoit crû que le décès de Madame la Comtesse de Soisson, qui mourut à Bruxelles le 9. Octobre, auroit aggravé les accidens qu'on craignoit de la blessure du Prince Eugene son fils; mais les lettres des Pais-Bas assûrent qu'il est hors de danger, & qu'il seroit bien tôt en état de reprendre le Commandement de l'Armée: Pendant son indisposition, le Roi Auguste sous le nom modeste de *Comte de Meissen*, ou de *Grand Seigneur de Saxe*, avoit prétendu les hon-

Matières du tems. Novemb. 1708. 393

honneurs du Commandement au siege de Lille ; mais les Généraux en titre ont refusé de le lui ceder, & dans cette occasion il n'a été considéré que comme volontaire.

On refuse au Roi Auguste le Commandement.

Toutes les lettres des Armées & des Villes de Flandres conviennent, que le 7. Octobre Milord Marlborough à la tête d'une partie de son Armée, partit du Camp de Roncq, pour s'avancer vers le Canal de Nieuport ; le jour auparavant il avoit détaché onze Bataillons & 6. Escadrons pour escorter 7. à 800. chariots vuides qui alloient à Ostende pour y charger de nouvelles provisions & munitions de guerre : Ce Milord campa le 8. à Rouffelaer, le 9. il avança jusqu'aux Bruyeres de Tourhout ; mais ayant trouvé un *nec plus ultra*, par les inondations que Mr. de Vendôme avoit fait faire, en s'emparant des postes les plus praticables, il avoit retrogradé, & étoit revenu à son Camp.

Mouvement inutile de M. Marlborough.

Il y a des lettres de Flandres écrites depuis, qui disent, qu'à Ostende on y avoit construit de petits Batteaux plats, dans lesquels on avoit mis quantité de sacs de cuir remplis de poudre, qui avoient été conduits à Lessingue au travers des inondations, lesquels devoient être conduits de là sur des chariots au Camp devant Lille ; nous verrons si cette nouvelle se confirmera.

Nous avons vû des lettres de Lille dudit jour 10. Octobre, qui font une ample Relation de tout ce qui s'est passé dans la Place depuis le commencement du siege : Le peu d'espace qui nous reste ne nous permet que d'en rapporter certaines circonstances fort intéressantes : elles confirment

Mr. de Boufflers ses précautions pour la défense de Lille.

394 *Journal Historique sur les*
 l'entrée de Mr. de Luxembourg avec
 environ 1800. chevaux, la vigoureuse
 sortie dont nous avons déjà parlé; que Mr.
 de Boufflers avoit fait construire des mou-
 lins à poudre, qui en faisoient journalle-
 ment autant que la Garnison pouvoit en
 user, sans toucher à celle des Magazins de
 la Citadelle: que Mr. de Boufflers avoit fait
 des retranchemens devant les attaques des
 Assiégeois depuis la Porte St. André jus-
 ques à celle de la Madeleine, c'est-à-dire,
 des deux côtez de la riviere: qu'on y avoit
 employé la plus grande partie des gros ar-
 bres qu'on a abattu dans l'Esplanade & sur
 les rempars, ausquelles on a laissé toutes
 les branches éguisées en pointe du côté de
 la brèche: qu'on les avoit tous piquez de
 pointes de fer, qui sortent hors le bois
 d'un pied de longueur: derriere ce retran-
 chement il y en a un autre fait en forme de
 palissade de toutes les grilles de fer, qu'on
 a détaché des fenêtres des maisons de la
 Ville; que parmi les nouvelles inventions
 des feux d'artifice, l'on avoit trouvé deux
 machines extraordinaires; l'une est des boë-
 tes de fer blanc couvertes d'une planche,
 dans lesquelles on met des toilles godron-
 nées & soulfrees, qui en partant la toille
 s'allume & s'étend de maniere qu'elle brû-
 le sans ressource ceux sur qui elle tombe,
 ne pouvant pas s'en débarasser lors qu'elle
 est une fois colée sur leurs habits, à moins
 de se dépoüiller promptement. Il y a encore
 une autre invention, c'est un pot de terre
 en forme de pâté rempli de grenades pi-
 quées de pointes de fer, qui percent d'outre
 en outre ceux qu'elles rencontrent. On a
 aussi

*Nouvelles
 machines de
 guerre pour
 défendre une
 Place.*

Matières du tems. Noevmb. 1708. 395
 auffi préparé de gros morceaux de bois piquez de pointes de fer pour jeter sur les Affiegeans quand ils monteront à l'affaut de la Place : Ces lettres ajoûtent, qu'outre un Regiment de 2000. jeunes gens qui avoient pris parti, environ 1500. Bourgeois avoient recruté la Garnison pour ne servir que pendant le siege. Mr. de Boufflers a fait raser le haut des pavillons royaux, il a fait combler la basse-cour & les chambres, & en a fait un cavalier sur lequel on a dressé des batteries de Canon, qui seront servis à cartouche lors qu'il en sera tems : mais on croit que la prudence de Messieurs les Etats Généraux prévaudra sur la temerité de ceux qui ont engagé leur Armée dans une entreprise auffi hardie sans en prévoir les difficultez.

ARTICLE VIII.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature
 & autres Remarques curieuses.*

I. **D**Ans le Journal du mois de Mai, pag. 392. nous parlâmes succinctement d'une Isle sortie de la mer par un Volcan près de Candie dans l'Archipel: depuis ce tems là on a envoyé en France une Relation exacte de la formation de ce petit nouveau monde, s'il est permis d'appeller ainsi cet accroissement de terres inconnuës à nos peres. C'est le Sr. Bourguignon, qui étant sur les lieux, en a fait la Relation qu'il adressa à Mr. de Feriol, Ambassadeur extraordinaire de France à la Cour Ottomane. Ce Ministre (dont le merite & la capacité lui ont acquis l'estime & la considération, non seulement

*Isle sortie
 des abîmes de
 la mer. On la
 nomme San-
 torin,*

du Roi son Maître, & de toutes les personnes distinguées de sa Nation; mais aussi de toutes les Nations Chrétiennes, par la protection qu'il leur donne dans l'Orient,) a envoyé en Europe plusieurs Copies collationnées & signées de Mr. de Feriol, des remarques faites sur un sujet aussi surprenant que l'est ce nouveau Phénomene.

*Extrait de
la Relation
de ce Phéno-
mene.*

Le Sr. Bourguignon nous apprend que le Lundi 23. Mai 1707. on remarqua entre les deux Isles brûlées, communément appellées *grande & petite Cameny*, un Rocher flotant; que quelques Marelots, le prenant pour quelque Navire à demi fracassé par un naufrage, se mirent dans des Chaloupes pour l'aller butiner avant qu'il eût achevé de se briser contre la petite Cameny, où les flots sembloient le chasser. A leur retour on apprit que c'étoit un écuëil qui s'élevoit, & sortoit des abîmes de la mer. Le lendemain 24. Mai, plusieurs personnes allerent reconnoître une chose aussi extraordinaire; il y en eut même qui furent assés hardis, pour ne pas dire téméraires, pour débarquer sur ce nouvel écuëil, quoi qu'il fût mouvant, & qu'on le vît croître à vûe d'œil. Ces curieux y trouverent plusieurs choses bonnes à manger, principalement des Huitres d'une grosseur extraordinaire, & d'un excellent goût, qui étoient attachés au Rocher; on en rapporta aussi des pierres ponces très-déliçables & des plus fines qu'on voye en Europe. Le 21. c'est à-dire, deux jours auparavant que l'écuëil parût, on ressentit dans les Isles de l'Archipel un assés violent tremblement de terre environ sur le midi, qui cependant ne causa que l'épouvante: C'étoit l'avantcoureur de la venue de cette

ouvelle Isle, qui augmenta tous les jours d'une manière très-distincte, jusqu'au 14. du mois de Juin 1707. Sa forme étoit presque ronde, sa couleur blanchâtre, la terre qui tient un peu de l'argille est très-legere : Elle avoit pour lors un demi mille de circuit & environ 25. pieds de hauteur hors de la mer, qui dans cet endroit-là est d'une profondeur à n'en pas pouvoir trouver le fond.

Pendant cinq à six jours de suite on vit la mer fort trouble ; elle pouffoit jour & nuit du fond de ses abîmes, des minéraux de différentes couleurs, le soufre & le bitume étoient ceux qui dominoient le plus, & on les distinguoit depuis l'Isle de *Santorin*, (c'est le nom qu'on donne à ce nouveau écueil :) jusques à vingt mille de-là.

Nôtre Auteur remarque que sur les bords de la mer il y avoit quantité de poissons morts, & l'on ne revoque pas en doute, que ce ne fût l'effet d'une chaleur immodérée, qui sortoit à travets des eaux bouillantes ; que les hommes avoient peine de supporter, ce qui rendoit l'air fort puant à plus de trois mille aux environs de la nouvelle Isle.

Le Vendredi 16. Juillet à l'entrée de la nuit on aperçut entre la nouvelle Isle & la petite Cameny, une chaîne de rochers noirs & obscurs, qui sortoient du fond de la mer : il y en avoit 18. à une petite distance les-uns des autres, qui paroissoient vouloir s'unir & se joindre à l'Isle de Santorin, le Grand Maître de la nature les unit effectivement peu de jours après.

Le Dimanche 18. Juillet, on aperçut une fumée pareille à celle d'une fournaise, qui sortoit de ces nouveaux rochers ; peu après on entendit des bruits souterrains, qu'on avoit peine

à distinguer, parce qu'ils venoient d'une profondeur de la mer trop considérable pour frapper assez distinctement l'organe de l'ouïe. Cela ne laissa pas d'effrayer beaucoup ceux qui habitent les Isles voisines, parce qu'on prévoyoit bien que cette fumée auroit des suites. Tout le peuple se mit en prieres pour implorer la clemence du Ciel, & tâcher de fléchir la colere d'un Dieu terrible & tout-puissant.

Le 19 Juillet le feu éclata, & croissant à mesure que l'Isle s'augmentoît, les flames se firent jour à travers des corps les plus solides; on voyoit, principalement la nuit, sur le sommet de cette montagne nouvellement formée, quantité de fournaïses ardentes d'un feu vif & éclatant; le jour les flames paroïssent moins; mais la fumée étoit beaucoup plus abondante, comme si les rayons du soleil s'étoient opposés à la sortie des flames.

Le 30. Juillet environ trois heures après le soleil couché, il parut dans la moyenne region de l'air une lance toute de feu, qui paroïssoit être poussée de l'Orient à l'Occident, ce qui augmenta la frayeur du peuple, qui croit toujours que ces Phenomenes sont de funestes présages des malheurs qui doivent leur arriver.

Mais pour revenir à nôtre nouvelle Isle, elle croïssoit presque tous les jours, s'étendant vers le Midi & vers le Nord; c'étoit aussi de ces côtes là que la mer paroïssoit beaucoup plus troublée & chargée de soulfre & de vitriol, & l'infec-tion de l'air plus grande qu'ailleurs; au mois d'Août la fumée de ces nouvelles fournaïses, chassée par les vents dans les Isles voisines, secherent absolument tous les raisins, qu'on étoit à la veille de vendanger. Au mois de Septembre

breles deux Isles nouvelles , qu'on distinguoit par le nom de *blanche* & de *brûlée* , se joignirent par de nouveaux rochers , & s'augmenterent par des accroissemens ; ces nouveaux prodiges furent accompagnez d'un bruit qui ressembloit à des décharges de Canons & de Mortiers , qui pouvoient dans les airs des pierres embrasées en forme de fusées, qui alloient tomber dans la mer à plus de cinq mile de l'endroit d'où elles étoient parties : A mesure que ces éclats étoient multipliés , les ouvertures de la fournaise s'agrandissoient , & les monceaux de fumée & de flammes paroissoient plus grands & plus violents ; Ces décharges affreuses continuèrent presque tous les jours des mois de Septembre & d'Octobre.

Nôtre Auteur qui date sa Relation du 20. Novembre 1707. nous assure que cette Isle devenoit tous les jours plus curieuse, plus effrayante & moins accessible, qu'elle pouvoit avoir pour lors environ trois mille de circuit, & 35. à 40. pieds de hauteur hors de l'eau ; que cependant elle croissoit tous les jours ; en effet, (comme nous l'avons remarqué dans le mois de Mai,) le 1. Decembre 1707. un nouveau volcan ayant poussé hors de la mer plusieurs gros rochers brûlez ou enflammés, les joignit à cette Isle de nouvelle formation.

II. Il y a quelque tems que le Sr. D. de la Feuille a fait imprimer à Amsterdam un livre qui a pour titre *Tablettes guerrieres*. Cet ouvrage contient, dit on, toutes les cartes du monde, la plupart étans bordées des plans des Forteresses & des Villes contenues dans les cartes ; on y trouve une carte de l'Architecture militaire, avec une méthode facile pour apprendre la Geographie par soi même, & la connoissance

*Tablettes
guerrieres.*

400 *Journal Historique sur les*
sance du Globe : on y voit près de trois cens
Plans ou Profiles de Villes ; on y a joint depuis
peu le plan de Lille avec la disposition de son
siegé, ses attaques, & le nom de ses rues. On
y trouve aussi cent deux Reglemens Militai-
res faits par Mrs. les Etats Generaux. Cet
ouvrage peut être utile à toutes sortes de Na-
tions, aussi en a-t'on fait des Editions en Fran-
çois, en Flamand & en Anglois, & comme le
Volume n'a que huit pouces en longueur sur
trois de largeur, on le peut aisement porter
dans la poche. Le Libraire le vend un écu sans
être illuminé.

Portrait de III. On a imprimée à Paris une Epître en
Mr. le Duc vers, que Mr. l'Abbé Genest fit pour Monsei-
*de Bourgo-*gneur le Duc de Bourgogne, il y a sept à huit
gne. mois. Le Poëte y fait le portrait de ce grand
& sçavant Prince ; dont voici quelques traits
qui suffiront pour juger de la beauté de la pièce.

Il faut dans ton Portrait, mêler à la jeunesse,
Les traits les plus marquez de la haute sagesse,
Te peindre dans cet âge où regnent les plaisirs,
Sur l'austere devoir reglant tous tes desirs ;
Montrer ce cœur nourri des constantes maximes,
Qui sont les vrais Heros & les vrais magnanimes,
De couvrir cet esprit à qui sont dévoilez,
Et les siecles presens & les tems reculez ;
Exprimer ton ardeur dans les champs de Bellone,
Et le prix immortel dont Brisac te couronne.
Le Rhin fuyant de crainte à tes premiers efforts,
Crut voir encore LOUIS triompher sur ses bords.
Dans ta sçavante étude, où Minerve preside,
Le beau se joint au grand, le charmant au solide.
A la place des jeux, ta noble activité,
Des sciences, des Arts, cultive la beauté.

IV. C'est

IV. C'est une Loi établie dans l'Accademie Française, qu'à la reception de chaque nouveau Membre, il doit faire un compliment, pour remercier l'assemblée de l'avoir agrégé au nombre de ses Illustres Sçavans; Il est des regles de faire entrer dans ce discours l'éloge du Cardinal de Richelieu, Fondateur de l'Accademie; celui du Chancelier Séguier, qui en devint le Protecteur après la mort de cette Eminence; & enfin celui du Roi, qui a voulu succeder à ces deux Grands hommes, dans la protection qu'il a donnée à cette sçavante & Illustre Assemblée. Quoi qu'il semble que ceux qui y ont déjà été agrégés ayent épuisé la matiere, l'Abbé Mongin & l'Abbé Fraguier, qui au mois de Mars succederent, le premier à l'Abbé Gallais, & le second à Mr. Colbert, Archevêque de Roüen; l'un & l'autre ne laisserent pas de trouver des termes nouveaux pour faire éclater leur éloquence. Comme ces Discours sont imprimez à Paris chez Jean Baptiste Coignard, rue St. Jaques, je me dispenserai de les copier ici; Cependant tous mes Lecteurs n'ayant pas cet ouvrage sous les yeux, je vai leur donner quelques traits du discours de Mr. l'Abbé Mongin, ci-devant Precepteur de Mr. le Duc d'Anguin, qui sans doute feront naître à plusieurs l'envie de mettre dans leurs Cabinets ces fleurs d'une éloquence sublime; Si je ne dis rien du discours de Mr. l'Abbé Fraguier il n'en doit pas être moins estimé; mais les limites de ce Journal ne me permettent pas de m'étendre d'avantage, les curieux doivent se contenter de ce que je leur indique l'endroit où ils peuvent trouver l'une & l'autre de ces pièces achevées. Mr. Mongin parlant du Fondateur & des Pro-

tecteurs

*Accademie
Françoise ses
côutumes.*

Son Portrait

» Votre Illustre Fondateur l'avoit bien pré-
» vû, que vous seriez un jour les Dispen-
» teurs de cette glorieuse éternité, l'objet le
» plus cher de ses travaux & de ses soins.
» Déjà il avoit changé la face de l'Europe,
» reculé nos Frontieres, desarmé l'heresie,
» jetté le trouble & le desordre dans les Cours
» étrangères, & avoit ramené les Grands de
» ce Royaume à cette exacte dépendance,
» qui fait la gloire & la sûreté des Empires.
» C'étoit là, sans doute, faire beaucoup pour
» l'Etat; mais ce n'étoit rien faire pour lui;
» l'importance de ses services pouvoit être
» oubliée ou affoiblie par l'injustice ou par
» l'ignorance des tems; Et comme s'il eût
» pressenti que la gloire des grands Ministres
» alloit être effacée par un Roi qui sauroit
» regner par lui-même, il songea à s'assurer
» de la posterité. Les monumens, les trophées,
» le Marbre & le Bronze, sur lesquels on voit
» encore son nom gravé à la suite de celui de
» son Auguste Maître, ne lui semblerent pas
» d'assez surs garants de l'exécution de son
» noble projet. Des Homeres, des Demothe-
» nes, des Virgiles, des Cicerons, des Plines,
» lui parurent plus propres à son dessein; Et
» dans cette vûë, qui s'étendoit sur tous les
» siècles, plein de l'immortalité qu'il alloit
» enfanter, Armand, le Glorieux Armand,
» établit & forma l'Accademie.

» Voilà, Messieurs, l'histoire de votre nais-
» sance, & voici celle de votre florissante
» jeunesse. Vous ne jouites pas long-tems des
» tendresses de votre Illustre Pere, & vous
» futes orphelins presque dès votre enfance.

» Mais

Mais si la mort fut inexorable à vos regrets, la fortune ne le fut pas à vos plaintes. La justice elle-même, du haut de son tribunal, en fut touchée, & vous donna pour Tuteur l'Oracle de ses Conseils, le fidele interprète de ses Loix, le Grand Seguier, qui eut son Roi pour son successeur à la protection qu'il avoit donnée à l'Accademie, & ses enfans pour heritiers du zèle & de l'affection qu'il avoit pour elle. Ici enfin vos glorieuses destinées se déclarerent, les sçavantes Muses vont auprès du Trône, prendre la place de l'ignorance & de l'oïfiveté; & le Palais des Rois si long-tems fermé aux sciences, va s'ouvrir à vos doctes assemblées, & devenir l'école de l'éloquence & de la sagesse.

L'Orateur fit ensuite le portrait de l'Accademie, & des avantages que reçoivent ceux qui ont l'honneur d'y être agrégés. Il apostropha le merite, le sçavoir & la capacité de l'Abbé Gallois, dont on venoit de faire la perte; mais l'éloge qu'il fit du Roi, effaça pour ainsi dire tout ce qu'il avoit dit d'excellent sur les autres Sujets. On ne sauroit se dispenser de le copier dans cet endroit.

Quel bonheur pour vous, Messieurs, d'avoir sans cesse à louer un Prince, qui vous fait trouver dans sa seule personne, un fonds toujours équitable de louanges ! En effet, si la gloire eût été attachée à ses seules conquêtes; si sa grandeur eût été l'ouvrage d'une aveugle fortune, où auriez-vous pris des éloges, après ces fatales journées où la valeur de la Nation se vit trompée ou trahi par la victoire ? Ce Heros immortel, dont la Religion & la Justice ont toujours conduites

*Eloge du
Roi fait par
Mr l'Abbé
Mongin.*

entreprises, se verroit donc confondu avec
ces Heros prophanes, qui ne doivent leur
gloire qu'à leur fureur & dont tout le me-
rite consiste à avoir été ambitieux, inju-
stes, Barbares & Usurpateurs avec succès?
Ce seroit pour de tels Vainqueurs, que l'é-
loquence se trouveroit confuse ou muette
au premier changement de la fortune. Mais
comme le digne sujet de vos veilles n'a point
changé, vous n'avez dû, Messieurs, ni vous
taire, ni changer de langage; le Heros a
soutenu le Conquerant: son cœur toujours
ferme, toujours invincible, vous a toujours
laissé le droit de publier ses propres victoi-
res, & sa vertu plus forte que ses armées,
a mis vos éloges & sa gloire au dessus de
l'inconstance & de l'instabilité des choses
humaines. Les vrais Heros sont Heros dans
tous les tems. Comme leur grandeur resi-
de dans leur ame, & non dans le bras de
leurs Soldats, il n'est pas necessaire qu'ils
soient toujours heureux pour être Grands.
Il leur suffit d'agir toujours par de grands
principes & pour de grands objets; le re-
ste n'est pas de leur devoir. Mais grace au
Ciel, les épreuves de patience & de sou-
mission n'ont pas duré; l'éclipse a été cour-
te, & déjà Messieurs, vous pouvez repren-
dre le noble & magnifique langage de la
victoire. Déjà nos troupes victorieuses &
triumphantes ont repris leur premier al-
cendant, & ont vû nos fiers ennemis con-
fondus de toutes parts, fugitifs en Alle-
magne, déconcertez en Flandres, repouf-
sez en Provence, battus & defaits en Es-
pagne.
Puissez vous aussi reprendre bien tôt un
stille

Matières du tems. Novemb. 1708. 405

stille plus doux & plus éloquent encore que celui des Triomphes: Il est pour les grandes ames un plaisir plus touchant que celui de vaincre. LOUIS LE GRAND l'a souvent appris à ses Ennemis; & les Nations entières tant de fois soulevées contre sa gloire, & tant de fois pacifiées par sa moderation, devroient bien se souvenir qu'il a souvent oublié ses injures pour essuyer leurs larmes & finir leurs miseres. Mais oublions s'il se peut, & sa moderation & ses victoires, pour reüvir nos vœux au seul objet qui interesse tout à la fois nôtre amour, nôtre repos & nôtre gloire. Ne demandons pas à Dieu que ce Heros triomphe ou qu'il fasse la paix; demandons seulement qu'il vive & qu'il regle ses jours, non sur nos desirs, ce seroit former des souhaits indiscrets; mais du moins sur nos besoins. Nous ne ferons pas des vœux tout seuls. Les Rois malheureux & indignement détronés, le Regne de la piété rétabli, l'Etat sauvé des fureurs de l'heresie, les Souverains legitimes en possession de l'herirage de leurs Peres, les droits les plus sacrez qu'on attaque ou qu'on viole, les Trônes renversez ou les Trônes rasfermis, sont comme autant de voix qui demandent au Ciel la conservation du seul Protecteur de la Religion, de la Royauté & de la Justice. "

V. Au mois d'Août 1708. on mit sous la presse en Hollande une Lettre de consolation que le Cardinal de Tournon écrivit de Linchin le 6 Octobre 1706. à l'Evêque de Conon, Vicaire Apostolique de Foquien dans la Chine, en lui envoyant un Bref que le Pape lui écrivoit datté du 20. Juin 1702. Ce Cardinal en qualité de Legat à Latere, console l'Evêque

Le Cardinal de Tournon écrit à Mr. Maigrot Evêque de Conon dans la Chine.

que

que de Conon des mauvais traitemens qu'il souffre, dit il, dans sa Prison; Car par ordre de l'Empereur de la Chine, il fut enfermé chez les R. P. Jesuites établis à Pekin.

Le Prelat prisonnier, c'est Mr. Maigrot Docteur de Sorbonne; on a pû voir dans un de nos precedens Journaux * le sujet de cet emprisonnement sur des avis venus à Rome par la voye de Portugal; Cependant nous sommes à la veille de voir éclaircir cette matiere, puis que Mr. Maigrot ayant été mis en liberté, étoit arrivé dès le mois de Mai en Irlande, d'où il écrivit une lettre au Pape, qu'on a aussi imprimée en Hollande. Comme il accuse les Jesuites de la Chine d'être la cause de ses malheurs & de ses traverses, cette sçavante Société ne manquera pas d'alleguer les raisons qu'elle aura pour se justifier contre cette accusation; En attendant qu'il me tombe entre les mains quelques Memoires sur cette matiere; voici la Lettre de Mr. Maigrot à Sa Sainteté, elle est dattée de Galloway en Irlande du 4. Mai 1708.

TRE'S SAINT PERE.

*Lettre de
Mr. Maigrot
au Pape,
touchant la
maniere
dont il a été
chassé de la
Chine.*

Ayant été chassé de l'Empire de la Chine par ordre de l'Empereur, je suis enfin arrivé ici après une longue navigation, & après avoir souffert beaucoup de peine & de fatigues. J'ai crû que mon premier devoir étoit de me présenter en esprit à V. S. & de lui demander sa Benediction Apostolique, en lui baisant les pieds avec beaucoup de respect. Je ne parlerai point de ce qui s'est passé à la Chine, ni de l'état où est presentement le Christianisme; car V. S. en fera plus parfaitement & plus certainement

* Voyez Tom. VIII. pag. 417.

Matières du tems. Novemb. 1708. 407
tamment informée par les lettres de son Legat. Ce que je lui demande humblement est, qu'Elle mette en ma place un Vicaire Apostolique dans la Province de Fokien; car ne voyant plus d'esperance de pouvoir retourner à la Chine, & me trouvant inutile par mon grand âge, je me trouve réduit à me retirer dans nôtre Seminaire de Paris, pour m'y preparer avec plus de soin au grand jour du Seigneur. J'y pleurerai le sort malheureux de ceux qui sont chargez de deffendre la cause de Dieu & de l'Eglise, au milieu des oppositions & des traverses que leur causent les Peres de la Société. Et plût à Dieu que le Legat de V. S. n'eût pas déjà éprouvé par une funeste experience, combien ce que je dis est veritable.

Si durant les 24. ans que j'ai demeuré dans la Mission de la Chine, j'ai fait quelque chose de contraire au respect dû au S. Siegé Apostolique; si je me suis rendu coupable de quelque prévarication; si j'ai calomnié quelqu'un; si j'ai agi de mauvaise foi, principalement dans tout le cours de l'affaire des cultes Chinois, ou que l'on trouve que j'ayé commis quelques excés à l'égard de beaucoup d'autres points, comme on m'a accusé dans un grand nombre de Lettres & de Libelles; Me voilà T. S. P. prêt à recevoir la punition qu'il m'est plus sûr & plus utile de souffrir en ce monde, que de la réserver au siecle à venir. Je supplie très-humblement V. S. d'être persuadée, qu'en quelque lieu que je me trouve, je ferai gloire d'être plus que personne plein de zèle pour son service, & soumis avec un parfait attachement au St. Siegé Apostolique. Je suis T. S. P. de Vôtre Sainteté, le très-humble &

408 *Journal Historique sur les*
très-obéissant serviteur & fi's, signé CHARLES,
Evêque de Conon, Vicairé Apostolique de
Fokien.

VI. Le Sonnet du Sr. Maugard en faveur de
Messeigneurs les Princes Enfans de France ,
qu'on a vû dans le Journal de Juillet, fut
critiqué par quelques Nouvellistes d'Hollan-
de, à l'occasion de l'avantage que les Alliez
remportèrent dans le Combat d'Oudenarde ;
ils ont même avancé que Milord Marlborough
& le Prince Eugene de Savoye avoient paru
mécontents de ce Sonnet, & s'en étoient rail-
lez. Le Sr. Maugard fit en reponse de cette
critique deux pièces de Poësie il y a plus de
deux mois ; l'une est un Sonnet qu'il adresse
au Prince Eugene & à Milord Marlborough :
L'autre est un Madrigal servant d'avis à ses
Critiques. Je joins ici l'une & l'autre de ces pié-
ces pour la satisfaction du Lecteur.

S O N N E T.

*Qui l'eût crû que mes vers eussent pû vous
choquer ?*

*Sonnet &
Madrigal du
Sr. Maugard
contre ses
critiques.*

Lors que j'ai de Bourbon publié le courage ?

*Votre renom m'est cher, & je rend trop hommage,
Au merite public pour oser l'attaquer.*

*Vos Explois, j'en conviens, se sont fait remarquer,
Vous avez eu sur nous quelqu'heureux avantages,
J'aime votre valeur quand elle est droite & sage;
Vous m'entendez, je crois, c'est assez m'expliquer.
Si pourtant vous feigniez de ne me pas entendre,
Je pourrois aisément pour me faire comprendre,
Vous ouvrir en deux mots, mon sentiment sans
fard.*

*Avec bien des Heros, votre gloire est commune,
L'une est un trait subtil des ruses d'un Renard,
L'autre un bizarre effet de l'avengle fortune.*

Matières du tems. Novemb. 1708. 409

Il est à remarquer que ce Sonnet & le Madrigal suivant, furent faits au mois d'Août, dans le tems que bien des gens croyoient que Lille ne feroit pas une si longue ni si vigoureuse deffense.

M A D R I G A L.

Mon Sonnet comme il faut est placé sur la Scène;

La pièce n'offre rien de ridicule aux yeux,

Faut-il que cela vous surprenne.

Si d'avance j'ai peint Bourbon victorieux ?

Quoi! la force commence à peine,

Et vous consumés vos poulmons,

En des abs, abs, abs, faufarons ?

Vous couronnés vos Chefs de Lauriers & de gloire;

Ne chantez pas encore victoire,

Ce n'est là que l'acte premier,

On rit bien riant le dernier.

La Fortune est volage, il ne faut pas la croire

Attendez jusqu'au denouement,

Et vous pourrez alors raisonner sainement.

A R T I C L E IX.

*Qui contient la naissances, le mariage & la mort
des Princes & autres personnes Illustres.*

I. **M**Onseigneur le Dauphin & Madame la Duchesse de Bourgogne, ont tenu sur les Fonds Baptismaux le fils dont *Naissance.*
la Comtesse de Gentille, Epouse de l'Envoyé Extraordinaire de Genes en France, est accouchée; la ceremonie s'en fit le 29. Septembre dans la Chapelle du Château de Versailles, par l'Abbé d'Entragues Aumônier du Roi.

II. Il y a environ deux mois que le Mar- *Mariages*
quis

410 *Journal Historique sur les*
quis de Curton-Chabaunes époufa Made-
moifelle de la Chaux-d'Achis. Il defcend
d'une Ancienne & Noble Famille du Ro-
yaume de France : ce Journal paffant déjà
fes limites ordinaires , nous ne pouvons à
prefent donner le détail des Illuftres Ancê-
tres de ce Marquis.

*Le Général
Vaubonne
reffuscité.*

III. Dans un de nos Journaux , * nous
avons mis le Général Vaubonne au nom-
bre des morts : Toutes les Lettres d'Italie,
d'Allemagne & d'Hollande, marquerent fon
deceds en ce tems-là , ayant été tué (disoient-
elles) à l'affaut de Gaëte ; on en a même
fait les funeraillies à Vienne , & la Cour Im-
periale difpofa de fes emplois : Cependant
quelques imprimez d'Hollande & de Bru-
xelles, l'ont reffuscité , en difant qu'il étoit
guéri de fa bleffure dangereufe : Comme
nos Lettres particulieres ne font aucune
mention de cette guerifon , nous ne décide-
rons rien fur la mort ou la refurreccion de
ce Général , jufques à ce que nous appre-
nions qu'il eft de nouveau paru fur les rangs.
Voici en attendant les morts que nous avons
à annoncer ce mois-ci.

Morts.

Nous avons differé jufques à prefent de
parler de la mort de Madame l'Abbeffe de
St. Pierre de Lion, qui mourut au mois de
Juillet , parce que nous attendions de jour
à autre des Memoires touchant fa famille
& celle de la Dame qui lui a fuccédé : mais
ceux qui y font intereffez negligeanz trop
long-tems de me les envoyer , je me con-
tente de dire, que le Roi a nommé à cette
celebre & riche Abbaye Madame de Brif-
fac , parente de Mr. le Maréchal de Ville-
roi ,

* Voyez Toms. VIII. pag. 73.

Matières du tems. Novemb. 1708. 411

roi, qui le 20. Mars 1662. époufa Marguerite de Coffé, fœur du Duc de Briffac; c'est par cette alliance, que Mr. le Duc de Villeroy fon fils prétend à la Principauté de Neuchatel. La dernière Abbefse de Saint Pierre qui vient de mourir, étoit de l'illuftre Maifon de Chaulnes.

Le Duc de Montefuma, Seigneur d'Aftriqueau, Prefident du Confeil des Indes en Efpagne, mourut au mois d'Août âgé de 68. ans : Le Roi Catholique a donné fa Charge au Marquis de Bedmar, ci-devant Commandant des Pais Bas Efpagnols, & enfuite Viceroy de Sicille.

Le Marquis du Bouc Brigadier des Armées du Roi mourut le 26. Septembre âgé de 80. ans.

Meffire Benigne d'Auvergne de S Marc, Baillif & Gouverneur de Sens, Gouverneur du Château de la Baftille mourut le 27. Septembre âgé de 90. ans.

Le lendemain, Jean-Louis Mario Comte de Fiefque, termina auffi fes jours: on met dans fes titres ceux de Prince & Vicairé du St. Empire, Souverain de Lavaigne, Prince du Val de Tare, de Maffera & de Pontemoli.

Le 2. Octobre, Mr. le Marechal Duc de Noailles mourut à Versailles dans fa cinquante neuvième année, étant né le cinquième Février 1650. Il s'appelloit Anne-Jules Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des trois Ordres du Roi. Il étoit fils d'Anne Duc de Noailles Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de Dame Louife Boyer: La Famille de Noailles eft très-illuftre en France;

*Mr. le
Marechal de
Noailles, s'est
mort.*

le Marechal dont nous annonçons la mort, avoit pour freres Louïs-Antoine de Noailles Cardinal Archevêque de Paris , Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit : Comme aussi Jaques de Noailles Chevalier de St. Jean de Jerusalem , Ambassadeur de Malte en France ; Et Jean-Baptiste-Louïs-Galton de Noailles Evêque & Comte de Châlons, Pair de France.

Mr. le Duc de Noailles épousa au mois d'Octobre 1671. Marie-Françoise fille du Duc de Bournonville Pair de France, de laquelle il a laissé une nombreuse famille. Sçavoir 1. Adrien-Maurice Duc de Noailles Pair de France Chevalier de la Toison d'or , Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Lieutenant General des Armées du Roi , qui commande presentement l'Armée Françoise sur les Frontieres de Roussillon, lequel épousa le 15. Avril 1698. Françoise d'Aubigné fille de Charles Comte d'Aubigné Gouverneur de Berry. 2. Jules-Adrien de Noailles Chanoine à Nôtre Dame de Paris. 3. Jules-Emanuel de Noailles Marquis de Mouchi. 4. Marie-Christine de Noailles, qui le 13. Avril 1687. épousa Antoine-Charles Duc de Gramont Pair de France. 5. Marie-Charlotte de Noailles, mariée le 20. Novembre 1696 avec Malo-Auguste Marquis de Coetquen &c. 6. Lucie-Felecité de Noailles, que Victor-Marie d'Estrées Marechal de France, Grand d'Espagne, Vice-Amiral & Chevalier des trois Ordres, épousa le 30. Janvier 1698. 7. Marie-Therese de Noailles, mariée le 16. Juin 1698. avec François-Charles le Blanc de la Baume,
Mar-

Marquis de la Valiere, Gouverneur du Bourbonnois, Maréchal de Camp & Commissaire Général de la Cavalerie. 8. Marie-Françoise de Noailles, qui au mois de Février 1703. épousa Henry-Emanuel de Beaumanoir Marquis de Lavardin, Lieutenant Général de Bretagne, tué à la Bataille de Spire le 15. Novembre 1703. 9. Marie-Victoire-Sophie de Noailles, mariée le 25. Janvier 1707. avec Louïs d'Antin Gondrin. Il y a encore trois filles qui ne sont pas placées, sçavoir Emelie, Marie-Uranie, & Anne Louïse de Noailles.

A D D I T I O N.

EN parlant de l'expédition de l'Isle de Sardaigne, nous avons dit, (sur la foi des Lettres d'Italie,) que le Marquis de la Jamaïque, qui en étoit Vice-Roi, avoit été fait prisonnier; mais des avis venus d'Espagne & de France détruisent cette circonstance, & nous apprennent que ce Marquis & plusieurs autres personnes qui n'avoient pas voulu reconnoître, ni se soumettre à la nouvelle domination, avoient été (conformément à un des articles de la Capitulation) embarquez & conduits au Royaume de Valence en Espagne, où ils arriverent le 10. Septembre.

Ce que nous avons dit à l'Article des Pays-Bas, que les Alliez avoient reçu un Convoy considérable de munitions de guerre & de bouche sur les inondations, par le moyen de quantité de petits Batteaux plats, s'est confirmé: & les avis de Bruxelles du 26. Octobre qui arrivent à ce moment, portent que les Affiegez exposerent l'après midi du

214 *Journal Historique sur les*
 23. un Drapeau blanc, battirent la Chamade, & envoyèrent un Tambour au Commandant de la Tranchée, qui étoit le Baron de Spaar Lieutenant Général, pour demander des ôtages, qui furent donnés de part & d'autre. Le mois prochain nous serons mieux éclairci, les premiers avis étans pour l'ordinaire confus, & peu sûrs, du moins dans les principales circonstances.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Novembre 1708.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag. 329
ARTICLE II. <i>France.</i>	339
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	348
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	357
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	365
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	368
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	373
ARTICLE VIII. <i>Litterature.</i>	395
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariages & Morts des Personnes Illustres.</i>	409

JOURNAL

HISTORIQUE
SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

NOVEMBRE 1708.



A VERDUN;

Chez CLAUDE MUGUET;

M. DCCVIII.

Avec Privilege du Roi,

Extrait du Privilege du ROI.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSÉT, & scellé; Il est permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du tems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque prétexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou les ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & intérêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

Novembre 1708.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I.

A

Prés que l'Amiral Lacke eut débarqué en Catalogne le secours venant d'Italie avec l'Archiduchesse, comme nous l'avons remarqué ailleurs, *

On embarqua sur la Flotte quelques troupes Catalanes, sous le Commandement du Comte de Cifuentes, Marquis d'Alconfel, revêtu de la qualité prématurée de Viceroi de Sardaigne; Cette Flote fit voile de Barcelonne au commencement du mois d'Août, pour aller soumettre l'Isle de Sardaigne à la Maison d'Autriche.

Cette Isle de la Mediteranée est séparée au Nord de l'Isle de Corse par un bras de Mer de la largeur d'environ trois lieues; elle

*L'Amiral
Lacke & le
Comte de
Cifuentes
vont sou-
mettre l'Isle
de Sardai-
gne.*

*Description
de l'Isle de
Sardaigne.*

A a 2.

a au

* Voy. Octobre pag. 246.

à au Levant la Mer de Sicile, au Couchant la grande Mer Méditerranée, qui la separe du continent des Royaumes de France & d'Espagne ; au Midi elle a cette autre partie de la même Mer qui la separe de l'Afrique, étant éloignée de Tunis d'environ cinquante lieues. L'Isle est divisée en deux parties par les Rivieres de Cedro & Tirso: l'une porte le nom de Cap de Cagliari, & l'autre Cap de Lugori. En général l'air y est fort mal sein, sur tout dans cette dernière partie, puis qu'on y exiloit autrefois les criminels de consideration; dont on vouloit abréger les jours sans aucun secours de fer ou de poison. Les Grecs, les Cartaginois, les Romains, les Pisans & les Genoïs, en ont été successivement les Souverains ; mais le Pape Boniface VIII. dans le tems que les Pontifes dispoïent du Temporel des Souverains, ayant permis aux Rois d'Aragon de conquérir la Sardaigne, elle fut prise par les Aragonois, sous le Regne du Roi Jaques; & lorsque leur Royaume devint membre de la Monarchie d'Espagne, l'Isle de Sardaigne suivit le même sort.

Dépuis ce tems-là les Espagnols y ont tenu un Viceroy, & un Regent Docteur es loix ; l'un & l'autre devant être Espagnols de nation : Mais les Conseillers sont naturels du país ; L'Isle en général & Cagliari en particulier, jouissent de plusieurs anciens privileges, & leurs Magistrats font & abolissent les loix qui regardent les particuliers, sans être obligez d'en communiquer au Viceroy ni à son Conseil.

Les Espagnols y tiennent peu de troupes
reglées,

Matières du tems. Novembre 1708. 331
reglées, n'y ayant que sept à 800. hommes
pour la garde du Viceroy ; mais la Principauté a toujours prés de dix mille hommes
de milices sur pied, qui ne coûtent rien au
Roy, & qui doivent être prêts pour la def-
fense du Pays contre les invasions des
étrangers.

Dans les anciennes Loix des Sardes, il
y en avoit une que le Christianisme a abo-
li ; elle permettoit aux Enfans de tuer leurs
Peres ; lors qu'étant avancez en âge on
croyoit que la foiblesse de leur esprit pou-
voit leur faire commettre des fautes
contre l'interêt de l'Etat ou de celui de
leur famille. Si cette Loi s'étoit perpetuée
jusqu'à nous, on ne verroit pas tant de
vieillards se marier contre le gré de leurs
enfans. Ils en avoient une autre qui n'est
pas si condamnable que la premiere, &
qui s'observe même en partie dans les Etats
& Villes bien policées ; c'étoit de punir
les fénéants & gens oisifs, c'est à dire ceux
qui n'ayant pas des revenus pour les entre-
tenir, s'abstenoient de travailler afin de vi-
vre d'aumônes ou de brigandages.

Il y a presentement trois Archevêchez
& plusieurs Evêchez dans l'Isle, un Inqui-
siteur qui est subordonné au Général de la
Sancti barmanda en Espagne, comme étant
son Subdelegué ; mais dont les Arrêts (qu'il
prononce pourtant sans appel,) sont encore
plus rigoureux que ceux de l'Inquisition
d'Espagne, & ne le cedent en rien à ceux de
Goa ; Peut-être que la vûe de l'Amiral
Lacke & de la Flote Angloise, adouciront
les rigueurs de ce Tribunal, puis que ses
compatriotes ont anéanti celui de Catalogne,

Au reste l'Isle de Sardaigne est fort fertile en Grains , en Bestiaux , en Huille & en plusieurs sortes de Fruits ; elle le seroit bien d'avantage , si ses peuples étoient un peu plus laborieux : mais la nonchalance , la paresse , & l'inclination d'aller écumer la Mer , leur fait négliger la culture de leurs terres. On trouve dans cette Isle une certaine herbe qu'on nomme vulgairement *Ranuncula* , qui racourcit tellement les nerfs de ceux qui en mangent , qu'il paroît qu'ils rient en mourant ; C'est peut-être à l'occasion des effets que produit cette herbe , qu'on a dit autre fois , lors qu'on voyoit rire un fourbe , ou un homme à double cœur : *Voilà un ris Sardonique.* Quoy que l'Isle soit arrosée de plusieurs Rivieres , & qu'on y trouve des bains fort salutaires à plusieurs maladies , il n'y a aucune eau propre à boire , si ce n'est celle de pluye qu'on conserve dans les Citernes ; ce qui fait que lors que les Etés sont fort secs , on y souffre de grandes incommoditez , & c'est en ces tems-là que les maladies redoublent.

II. On n'a pas encore appris toutes les particularitez de l'expédition de l'Amiral Lacke ; mais plusieurs lettres venues d'Italie & d'autres endroits , assurent que cet Amiral étant arrivé devant Cagliari le 14. Août , fit mettre à terre quelques Emisseries avec des Copies d'une Déclaration par laquelle l'on promettoit aux peuples la confirmation & le maintien de tous leurs privilèges , & la protection de la Reine Anne d'Angleterre , pourvû qu'ils renouçassent à la domination du Roi Philippe V. & qu'ils reconnussent l'Archiduc Charles d'Autriche

*Sardaigne
soumise à la
Maison
d'Autriche.*

chè pour leur nouveau Souverain ; la même Déclaration portoit qu'en cas de résistance , on mettroit à feu & à sang toutes leurs Villes ; Le lendemain , il envoya sommer le Gouverneur & les Magistrats de Cagliari, de lui ouvrir leurs Portes, & comme on tarδοit de lui rendre réponse, il fit jeter quelques Bombes dans la Ville, de concert avec quelques Moines qui étoient d'intelligence ; Ils prirent de-là occasion d'aller par les ruës pour exciter le peuple à la revolte ; la confusion étoit si grande qu'on n'écoûtoit aucunes des raisons du Viceroy ; les Magistrats qui se croyoient à la veille de perdre leur credit & leurs emplois , se renegerent du parti du plus fort ; de maniere que les ennemis du Roi Philippe y furent reçûs à bras ouverts ; Le Viceroy Marquis de la Jamaïque , le Consul de la nation Françoisè , & plusieurs autres s'étans retirez dans le Château y furent faits prisonniers pour être conduits à Barcelonne , & le 17. du mois d'Août le Comte de Cifuentez ayant pris possession de la Viceroyauté de Sardaigne , le Clergé , la Noblesse & le peuple de Cagliari , tant en leur nom qu'en celui des autres Villes de cette Iste , lui prêterent le serment de fidelité. Voilà en substance ce que ces lettres on dit de cette expedition.

III. On a frappé à Barcelonne pour trois cens mille livres d'une petite Monoye de cuivre, dont l'espece vaut deux deniers de France : ces nouvelles especes ont d'un côté l'effigie de l'Archiduc avec ces mots *is un diner*, qui veulent dire *c'est un denier*. Au revers on a mis les Armes de la Ville de

*Monnoye
de cuivre
frappée à
Barcelonne.*

334 *Journal Historique sur les*
de Barcelonne avec cette *Legende Barcino.*
Civit. 1708. Le Prince a donné une Dé-
claration pour refraper les anciens deniers,
qui sont un peu plus forts en matiere, &
cette reforme étant faite, ils seront reçus
pour la double valeur des nouveaux, c'est-
à-dire pour quatre deniers de France &
deux de Barcelonne; quoique par les an-
ciens Privileges de Barcelonne il ne lui fût
permis que de faire battre des deniers de cui-
vre & des Reaux d'argent, qui valent six
sols huit deniers de France, dont il en faut
neuf pour faire l'Ecu de trois livres, on y
frappe presentement toute sorte de monoye
d'Espagne, pourvû qu'on ait des matieres;
mais comme il y a beaucoup plus d'allia-
ge qu'aux anciennes espèces, il y a appa-
rence qu'après la Paix, toutes ces nouvel-
les monoyes seront mises au billon, si l'on
veut qu'elles ayent cours dans les Royau-
mes & Païs voisins.

*Le Roi
d'Espagne
gratifie les
Catalans fi-
deles.*

IV. Parmi les gratifications que le Roi
d'Espagne a fait à des Catalans qui lui sont
restés fidèles, nonobstant les revolutions
arrivées dans leur Patrie, on doit mettre le
neveu de l'Evêque de Gironne, auquel Sa
M. C. a donné soixante mille livres en fonds
de terre, à prendre sur les confiscations de
Xativa. Ce Prelat & son Neveu sont du
nombre de ceux qui aimèrent mieux aban-
donner les dignitez, biens & emplois qu'ils
avoient en Catalogne, que de violer le
serment de fidelité qu'ils avoient prêté à
l'avenement du Roi au Trône d'Espagne.

*Secours
attendu par
le Roi de* V. Depuis plus de deux mois on attend
à Lisbonne la Reine de Portugal avec le
puissant secours d'argent, de troupes, & de
mu-

munitions, dont les Ministres d'Angleterre & d'Hollande flattent la Cour Portugaise, depuis le commencement de l'année ; cette Reine a été retenüe long-tems en Hollande, tantôt par le retardement de l'arrivée de l'Escadre Angloise, qui devoit l'y aller prendre, tantôt sous prétexte des vents contraires, qui ne lui permettoient pas de mettre à la voile, pendant qu'une infinité d'autres bâtimens, ne trouvoient pas de pareils obstacles pour faire la même route : mais l'unique sujet qui a reçu cette Princesse sur les Côtes d'Hollande, c'est la forte résistance qu'a faite, & fait encore le Maréchal de Boufflers à la défense de Lille ; à laquelle les Alliez ne s'attendoient pas, & qui est cause qu'ils se sont trompés au tems auquel ils avoient fixé cette conquête, nous en dirons les raisons un peu plus bas.

Portugais.

Le Roi de

Ce retardement donne aux Portugais tout le tems nécessaire, pour disposer leurs préparatifs, afin de solemniser avec éclat le mariage de leur Roi & la pompeuse entrée de leur Reine ; cependant le Roi de Portugal, voulant que la dépense de cette pompe ne roule pas uniquement sur le compte de ses Sujets, a fait dire aux Consuls des Nations étrangères, qu'il souhaitoit qu'ils fissent, chacun en particulier, des arcs de triomphe pour celebrer cette fête avec plus de magnificence : J'ai vû des lettres du 10. du mois de Septembre qui portent, qu'il n'y avoit que les Consuls d'Angleterre & d'Hollande qui parussent disposes d'obéir, & que ceux de quelques Puissances d'Italie avoient répondu qu'ils se conformeroient aux ordres qu'ils recevront de leurs Superieurs.

Portugal
mandie chez
les étrangers
des rejoissances pour
son mariage.

Nous

*Riche flote
Espagnole
venue d'A-
merique.*

Nous fîmes mention le mois dernier * de l'arrivée en Biscaye de la Flotte venant des Isles Espagnolles de l'Amerique, sous l'escorte de l'Escadre commandée par Mr. Ducasse. Depuis ce tems-là on a eu la confirmation que cette Flotte consistoit en quinze Vaisseaux richement chargez ; que parmi ces richesses il y avoit quarante-huit millions de livres en espèces ou barres d'argent, sans parler des autres effets ; que les interessés au commerce des Indes, outre le droit du Roi, lui avoient fait un present de douze cens mille piéces de huit, c'est-à-dire trois millions six cens mille livres : qu'il y avoit encore un don gratuit de neuf cent mille livres que les Sujets de Sa M. C. en Amerique avoient envoyé en present au Prince des Asturies ; ou pour subvenir aux dépenses de la guerre. Ces richesses ont été débarquées au Port du passage en Biscaye, où la Flotte avoit relâché, & ont été conduites par terre, sous bonne escorte à Madrid, à Seville & à Cadix, suivant leur destination. Cette heureuse navigation est un peu mortifiante pour ceux qui avoient fait de très-grandes dépenses pour enlever cette Flotte, & donne un démenti fort sec à ceux qui avoient écrit de Londres que les Espagnols ne recevroient aucune Flotte d'Amerique cette année, qu'une Escadre Angloise l'avoit battu, enlevé, coulé à fonds ou brûlé ; & que Mr. Ducasse étoit bloqué dans une Baye, d'où il ne lui seroit pas permis d'échaper des mains des Anglois qui l'attendoient à sa sortie. Dans le tems que les Negocians

d'An-

* Voyez *Octobre* pag. 246.

d'Angleterre attendoient le détail d'une pareille défaite, ils ont appris l'arrivée de la Flotte Espagnolle en Biscaye, & celle de Mr. Ducasse en Bretagne avec plusieurs Navires Anglois venant des Indes Occidentales, dont cinq furent conduits à St. Malo le 8. Septembre par le Sr. Cassart, qui les prit près de Sorlingues. Cette dernière nouvelle leur fut confirmée par leurs correspondans de France & de Hollande: Ils reconnoissent, quoi qu'un peu tard, qu'on leur en donne souvent à garder, & que pendant qu'on les flate de grands avantages, leur commerce se détruit & leurs bourses se sechent par les dépenses extraordinaires des guerres étrangères; cependant comme la mesure n'est pas tout-à-fait pleine, ils portent paisiblement le joug, & s'il y en a qui osent murmurer, ce n'est qu'en secret. Il est pourtant vrai, qu'au mois de Juillet le Chevalier Wager, Chef d'Escadre, ayant attaqué les Gallions, il en prit un, sur lequel du propre aveu des Anglois, il n'y avoit que soixante mille écus en espèces ou en barres, au lieu de plus de *quarante millions de livres sterling*, qu'on avoit débité en Angleterre: le feu ayant pris aux poudres d'un second Gallion sauta en l'air. Les autres se sauverent à Cartagene; & comme l'on en impute la faute à la lâcheté de deux Capitaines de Vaisseaux de guerre Anglois, nommez Windford & Bridges, on les mit dans un Conseil de guerre tenu à Port Royal, où ils furent dégradés & cassés sous le bon plaisir de la Reine.

VII. On a établi à Madrid une Junte *Le Roi éta.*
ou Conseil de Marine, composée du Duc *bli un Con-*
de

seil de Marine.

338

Journal Historique sur les

de Veraguas, du Duc de St. Jean, de Don Pedro Navarrete, & de Don . . . Castanete. Sa principale application est de chercher les moyens de remettre la Marine d'Espagne sur le pied qu'elle étoit autrefois, qui a été fort négligée depuis plus d'un siècle.

Mr. d'Orleans est convenu d'un échange de prisonniers.

VIII. Mr. le Duc d'Orleans est convenu de l'échange des prisonniers de part & d'autre, avec le Général Comte de Staremberg, qui commande les troupes des Alliez en Catalogne; Les Commissaires nommez pour y travailler se sont rendus à Agresola, chacun avec une escorte de quarante Cavaliers.

Mr. Staremberg envoie du secours à Alicante & à Denia.

Au mois de Septembre Mr. de Staremberg envoya par Mer deux Bataillons à Alicante & Denia pour en renforcer les garnisons, ce qui fait croire qu'on n'entreprendra rien de considerable en Catalogne le reste de cette année; parce que l'attention qu'on a eu de part & d'autre aux mouvemens de Flandre, n'a pas permis qu'on ait fait des préparatifs pour pousser la guerre en Espagne.

Mr. Stanhoppe le seconde dans

IX. Nous venons d'apprendre que l'Amiral Lacke après avoir soumis la Sardaigne, avoit fait voile vers Minorque au commencement de Septembre, pour assiéger Port Mahon; qu'on avoit embarqué à Barcelonne 2000. Anglois ou Miquelets, sous les ordres du Général Stanhoppe, pour aller seconder cet Amiral dans son expedition; Comme les Alliez ne doutent pas du succès, ils sont resolus d'y faire hiverner leur Flotte, à la reserve des gros Vaisseaux, qui seront renvoyez en Angleterre

Matières du tems. Novemb. 1708. 339
 terre & en Hollande pour être radoubez ; *Different*
 mais en échange, cette Flotte sera renfor- *entre un Cu-*
 cée d'une partie de l'Escadre qui doit con- *ré & les Cons-*
 duire la Reine de Portugal à Lisbonne. Si *fraires du*
 les sentimens du Comte de Peterborough *St. Sacre-*
 avoient été suivis, il y a plus de deux ans *ment,*
 qu'on auroit tenté cette conquête.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
 FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **I**L y a actuellement un Procès à l'Offi-
 cialité de Paris, qui fait du bruit par
 la part que beaucoup de gens y pren-
 nent: c'est entre le Sieur Bequereau Curé
 de Saint Barthelemi, contre les Marguil-
 lers & Administrateurs de la Confrairie du
 St. Sacrement, établie dans cette Paroisse :
 on a déjà fait plusieurs Factums de part &
 d'autre sur la matiere de la contestation ;
 voici de quoi il s'agit. Le Curé prétend
 faire réduire le service de cette Confrairie
 sur le fondement que les Reglemens qui
 furent enregistrez à l'Officialité en 1694.
 en faveur de cette Confrairie, ne sont pas
 soutenables. Les Confreres s'appuyent sur
 la Bulle de Paul III. qui se trouve dans
 le Bullaire, par laquelle ce Pontife ayant
 établi une Confrairie du St. Sacrement,
 dans l'Eglise de la Minerve Ordre des Fre-
 res Prêcheurs, permet d'en établir dans les
 autres lieux & d'y jouir des mêmes Indul-
 gences ; permettant aux Confreres de se
 choisir